

LE DEVOIR

PERSPECTIVES

La vente de Provigo

Un coup de maître

Gérard Bérubé

D'un strict point de vue financier, la vente d'Univa (Provigo) à la banque d'affaires new-yorkaise Blackstone Capital Partners est un coup de maître de Bertin Nadeau qui, à défaut d'afficher des qualités d'épicière, fait valoir ses talents de financier.

Acculé au pied du mur par un niveau d'endettement devenu brûlant et par des échéances de remboursement serrées, le holding propriétaire du géant de l'alimentation au Québec a réussi à créer une situation où, d'un strict point de vue financier, tout le monde gagne au Québec.

Et, toujours d'un strict point de vue financier, Bertin Nadeau fait ressortir au grand jour le peu de moyens dont disposent les Québécois pour soutenir leurs ambitions. Même la puissante Caisse de dépôt pourra difficilement répondre aux appels des nationalistes économiques d'autant plus que l'autre actionnaire important, la famille Sobey avec 25% des actions en circulation, a qualifié le prix offert de raisonnable.

La Caisse semble coincée. D'une part, elle ne peut détenir plus de 30% du droit de vote d'une entreprise. D'autre part, elle a encore fraîchement en mémoire la déconfiture du dossier Steinberg. Pour retenir Provigo, il lui faudrait injecter 825 millions\$ dans l'aventure, avec ou sans l'aide d'un investisseur institutionnel, et dénicher un autre Michel Gaucher.

Blackstone a su capitaliser sur cette plaie encore béante pour se lancer à l'assaut de Provigo. La mésaventure de la Caisse de dépôt dans le dossier Steinberg n'a pas impressionné les Américains quant aux capacités de l'institution à mener avec succès un LBO («acquisition par démantèlement»).

En cédant son bloc de 26% dans Univa (Provigo), Unigesco reçoit la rondelette somme de 246 millions\$. Le gain en capital, net d'impôt, sur son placement dans Provigo atteindra 56 millions\$.

Du coup, la valeur comptable par action du holding passera de 3,17\$ à plus de 5,25\$. La moitié des 400 millions\$ de dette d'Unigesco sera rayée, dont les 60 millions\$ promis à un remboursement imminent. «Sans la vente de Provigo, Bertin Nadeau n'aurait pu convaincre ses banquiers de commettre davantage de fonds dans l'entreprise», insiste Michel Tessier, analyste chez Tassé & Associés. Il n'avait plus le choix.

La Caisse de dépôt ne sera pas laissée pour compte non plus. En acceptant de céder son bloc de 13,5%, elle recevrait 176 millions\$ et dégagerait un gain en capital d'environ 150 millions\$, qui s'ajoute à un dividende annuel atteignant 3 millions\$ l'an dernier. C'est la différence entre un coût net inférieur à 1\$ l'action, et l'acceptation d'un prix unitaire de 11\$.

Le risque de l'aventure Provigo est transféré aux Américains. Blackstone injecterait 300 millions\$ en contrepartie d'une participation de 80% dans la nouvelle société devant chapeauter le géant québécois de l'alimentation. Unigesco et un autre partenaire y engageront 75 millions\$ pour conserver un poids de 20%, et un droit de premier refus lors de la revente éventuelle des actions de Provigo détenues par l'actionnaire majoritaire.

Si Unigesco s'est engagée à y commettre 40 millions\$, l'on s'accorde pour dire que la Caisse de dépôt sera tentée de combler la différence, ne serait-ce que pour veiller à la sauvegarde des intérêts nationaux.

Blackstone, pour sa part, fait le pari qu'elle pourra revendre son placement à profits. Elle fait le pari qu'elle connaît mieux l'entreprise que les autres investisseurs, que Provigo vaut plus que le prix dicté par le marché. Pour amplifier son rendement potentiel, elle n'hésiterait pas à recourir à l'effet de levier en recourant à un financement externe de 1,25 milliard\$.

Unigesco a réalisé sur Provigo un rendement de 30% sur sept ans, sans compter les dividendes. L'Américain croit être en mesure de faire autant, sinon mieux en achetant Provigo au creux du marché, en plein marasme dans l'alimentation, à l'aube d'une reprise économique, dans l'attente des premières retombées de la rationalisation qui a conduit au démantèlement de la chaîne alimentaire Steinberg. L'action de Provigo n'a qu'à revenir à son sommet de 13\$ au cours de la prochaine année et Blackstone pourrait empocher un rendement global, gain en capital et dividende, de 21%.


Le calcul de Blackstone est simple. Provigo, même à 11\$ l'action, double le rendement en dividende versé par les entreprises américaines comparables, un dividende qui pourrait croître de 35% d'ici à 1997. Elle paie environ 13 fois le bénéfice anticipé de Provigo, un bénéfice appelé à grossir, comparativement à un multiple moyen de 16,5 versé dans l'alimentation aux États-Unis. Le coussin est confortable.

Le risque est calculé, Bertin Nadeau sauve sa peau, et le contrôle de Provigo est appelé à revenir au Québec, si la Caisse de dépôt accepte de verser la police d'assurance de 35 millions\$.

VOIR AUSSI:

- Parizeau demande à la Caisse de dépôt de montrer les dents. Page A-4
- Claude Blanchet cherche une solution de rechange. Page A-5

INDEX

Les Actualités...A2	Idées.....A7	
Agenda culturel .B7	Le Monde.....B3	
Annonces classées.B4	Montréal.....A3	Météo
Avis publics.....B2	Mots croisés.....B2	
Culture.....B8	Politique.....A4	Ensoleillé.
Économie.....A5	Société.....B1	Max.: -10.
Éditorial.....A6	Les Sports.....B6	Détails en B2

SOCIÉTÉ

La nouvelle culture publicitaire

PAGE B-1



ACTUALITÉS

La famille Kordic poursuit pour 1,8 million\$

PAGE A-2



MONTREAL

Un super-scanner pour l'Institut de neurologie

PAGE A-3

Des fonctionnaires dans le marché noir du renseignement confidentiel



MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les fichiers de renseignements personnels du gouvernement sont des paniers percés. Le vérificateur général a déjà mis en lumière les lacunes des systèmes de sécurité des banques de données. LE DEVOIR a pu expérimenter le marché noir du renseignement personnel, c'est, au Québec, un marché florissant.

Deux enquêteurs privés, complètement indépendants l'un de l'autre, ont accepté de collaborer avec nous. Et trois citoyens cobayes nous ont permis de faire enquête sur eux.

Des fonctionnaires paient leurs informateurs avec des renseignements confidentiels. LE DEVOIR a tenté l'expérience. Ça marche...

Nous avons fourni à nos deux enquêteurs le nom et le numéro d'assurance-sociale de nos cobayes. Quelques jours plus tard, ils nous ont communiqué l'adresse, le numéro de téléphone, la date de naissance de nos amis ainsi que, le cas échéant, l'âge des enfants,

le montant des prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage qui leur sont ou leur ont été versées et pendant combien de temps, le numéro d'aide sociale, le numéro de permis de conduire, le contenu du dossier conducteur (points d'inaptitude) détenu par la Société de l'assurance-automobile, le contenu de leur dossier à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Nos cobayes nous ont certifié n'avoir jamais communiqué avec ces détectives et n'avoir fait l'objet d'aucune enquête dans leur entourage.

VOIR PAGE A-8 : FONCTIONNAIRES

Les USA prêts à s'engager en Bosnie



Ces deux soldats croates traversent une place dangereuse dans la partie ouest de Sarajevo. Une auto épave peut servir de protection contre les francs tireurs, comme on le voit ici. Les Bosniaques pourraient connaître enfin un répit si le projet d'intervention sous couvert de l'OTAN et des Nations unies aboutit.

Une opération de pacification pourrait voir le jour sous l'égide de l'OTAN et de l'ONU

AFP, REUTERS ET LE DEVOIR

Les États-Unis sont désormais prêts à jouer du muscle dans les Balkans. Après les fortes tendances à la retenue des prédécesseurs républicains, voici venu le temps de l'interventionnisme US devant l'horreur sanglante de la Bosnie-Herzégovine.

Le démocrate Bill Clinton a en effet déci-

dé hier d'engager son pays, si nécessaire, dans une opération militaire de pacification en ex-Yougoslavie sous l'égide de l'OTAN et des Nations unies.

Après avoir exprimé, au cours des dernières semaines, de fortes réserves sur le «plan de paix» des négociateurs Cyrus Vance et David Owen qui prévoit la division en dix provinces de la Bosnie-Herzégovine, les États-Unis se retournent et l'appuient dé-

sormais comme base de référence d'un règlement du conflit. Ils servent un sévère avertissement à la Serbie, appelant à un resserrement des sanctions économiques contre Belgrade et à la création d'un «tribunal de guerre» chargé de statuer sur les crimes commis en Bosnie-Herzégovine, qui s'étalent depuis des mois dans la presse in-

VOIR PAGE A-8 : BOSNIE

Assurance-chômage

Si on laisse son job, vaut mieux habiter le Québec

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Les conseils arbitraux, où sont entendus les appels des décisions des fonctionnaires de l'assurance-chômage, sont trop généreux au Québec et donnent trop souvent raison aux citoyens qui se sentent lésés par la machine bureaucratique.

C'est ce qu'estime la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada qui a commandé une étude en 1991, dont LE DEVOIR a obtenu copie, étude qui cherche à expliquer et à contrer ce phénomène au Québec.

Devant les résultats de cette étude qui n'approfondissait que la situation au Québec, le gouvernement a commandé l'an dernier une autre étude, plus complète celle-là, sur l'ensemble du pays, qui portait sur la même question: les chances qu'ont les citoyens des différentes provinces de gagner leur cause en appel contre l'assurance-chômage, a confirmé hier un fonctionnaire.

Intitulé *Étude sur les appels accueillis au conseil arbitral*, le document de 1991 démontre qu'il vaut mieux habiter au Québec que dans le reste du Canada quand on veut justifier l'abandon volontaire d'un emploi et éviter d'être privé de prestations pour une période de 7 à 12 semaines, mesure punitive actuelle que le bill C-105, une fois adopté, changera pour la perte de toute prestation.

«La situation est la même au

VOIR PAGE A-8 : JOB

Le débat sur l'assurance-chômage fait des remous

Des dissidents très encombrants

La discipline de parti pose un problème aigu aux conservateurs

CHANTAL HÉBERT
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Symptôme de la tourmente politique engendrée par le débat sur le bill C-105 sur l'assurance-chômage, des députés conservateurs du Québec sont allés jusqu'à réclamer que leur gouvernement montre la porte à leurs collègues dissidents.

Selon des sources, l'hypothèse de bannir des banquettes des conservateurs les Jean-Pierre Blackburn, Guy St-Julien et autres qui entendraient voter contre le projet de loi de leur gouvernement en matière d'assurance-chômage a été évoquée au plus haut niveau du gouvernement ces derniers jours.

Les pressions en ce sens, rapporte-t-on, émanaient d'autres députés du Québec, dépités de voir leurs collègues mettre le gouvernement sur la sellette.

Elles sont devenues particulièrement fortes depuis que le député de Jonquière Jean-Pierre Blackburn a embarrassé les conservateurs la semaine dernière en votant avec l'opposition en faveur d'une motion blâmant le gouvernement pour le projet de loi C-105.

Hier à l'occasion de la rencontre hebdomadaire



Le député de Jonquière, Jean-Pierre Blackburn, risque d'être banni des rangs conservateurs avec ceux qui sont tentés de suivre sa dissidence.

PHOTO ARCHIVES

des députés conservateurs, le président du caucus du Québec André Harvey a réclaté des mesures punitives à l'égard des dissidents.

«Quand c'est nous autres mêmes qui se tirent dedans, c'est pas bon pour un parti qui s'en va en

élection. Le pire, c'est qu'ils parlent souvent en mon nom», s'impatientait publiquement hier le député montréalais Vincent Della Noce au sujet des dissidents.

Hier midi, devant son caucus au grand complet, Brian Mulroney a cependant exclu d'avoir recours à de telles sanctions pour faire rentrer les dissidents dans le rang.

«Je ne prendrai pas une batte de baseball, ce n'est pas mon genre», aurait déclaré le premier ministre à ses troupes, selon des participants à la rencontre à huis clos.

Mais, alors que le gouvernement prévoit saisir la Chambre des communes d'un projet de loi C-105 à peu près inchangé dès la semaine prochaine, le maintien de la discipline de parti pose un problème aigu pour les conservateurs.

D'une part, au moins deux députés, Jean-Pierre Blackburn et Guy St-Julien, ne semblent pas devoir démorde de leur projet de voter contre le bill C-105 s'il n'est pas amendé. «S'ils veulent me mettre à la porte, qu'ils le fassent», affirme le député d'Abitibi pour montrer la fermeté de ses inten-

VOIR PAGE A-8 : DISSIDENTS

«Je ne prendrai pas une batte de baseball», dit le premier ministre.

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

UN CONSEILLER D'OKA AFFIRME AVOIR ÉTÉ CONFRONTÉ AVEC DES GENS ARMÉS

(PC) — Un conseiller de la municipalité d'Oka a raconté hier au coroner Guy Gilbert avoir été confronté avec des gens armés les 1er et 2 mai 1990 et d'avoir fait l'objet de menaces au moment où il tentait de convaincre les Mohawks de démanteler les barricades en place depuis un mois et demi. Il a également confirmé une rumeur persistante voulant que la Sûreté du Québec (SQ) avait failli intervenir à Oka le 1er mai 1990 et que la présence nombreuse de journalistes avait joué un rôle déterminant. «Il a suffi que je quitte le cercle de discussions pour parler avec le notaire Luc Carboneau pour qu'aussitôt sortent du bois quelques personnes dont une était armée», a affirmé le conseiller Gilles Landreville, hier à l'enquête du coroner portant sur la mort du caporal Marcel Lemay, de la Sûreté du Québec, survenue le 11 juillet 1990 à Oka.

LE CAS DE FERCLUSI SERA RÉVISÉ

(PC) — Le ministre de l'Immigration Bernard Valcourt révisera le cas d'une femme originaire du Bangladesh qui est sous le coup d'une ordonnance de déportation et dont l'époux est accusé d'agression à son endroit. La femme, identifiée par son seul prénom, Ferdousi, vit actuellement cachée dans un refuge pour femmes battues. Mardi, on lui a donné 30 jours pour quitter le Canada. D'ici là, nous aurons certainement décidé s'il y a lieu pour le ministre d'intervenir, a déclaré hier Justin de Beauchamp, porte-parole du ministre Valcourt. Il a ajouté que le ministre attendait à devoir revoir ce cas. Ferdousi, qui a été mariée de force à l'âge de 11 ans, a affirmé aux audiences de la commission d'immigration qu'elle a été constamment battue par son époux, de 20 ans plus âgé.

SELON LES SYNDICATS, OTTAWA DOIT FORCER LA MAIN À NATIONNAIR

(PC) — Selon une coalition syndicale ad hoc, le gouvernement Mulroney doit placer le transporteur National devant cette alternative: accepter le rapport de médiation sur le conflit de travail qui l'oppose à ses agents de bord, ou bien renoncer à ses contrats avec le ministère de la Défense. Intensifiant sa campagne contre National, avec qui 450 agents de bord sont en conflit depuis 15 mois, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la FTQ ont rappelé hier que cette entreprise assure depuis janvier 1991 le transport des militaires, grâce à un contrat de 30 millions\$, et qu'elle s'occupe maintenant du gardiennage de chasseurs F-18. Récemment, ont signalé en conférence de presse Judith Darcy et Fernand Daoust, présidents du SCFP et de la FTQ, le ministère de la Défense a confié à Technair Aviation, propriété de National, sept appareils F-18. Ils sont gardés dans le hangar de Technair à Mirabel en attendant que la base de Bagotville, au Saguenay, puisse les recevoir; le rapatriement plus tôt que prévu des F-18 basés en Allemagne a forcé le ministère à les entreposer chez ce transporteur.

UNE FEMME D'AFFAIRES NOMMÉE VICE-PRÉSIDENTE D'UN COMITÉ SUR LA SITUATION DE LA FEMME

(PC) — Une femme d'affaires de Trois-Rivières, Mme Diane Rioux, a été nommée vice-présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme pour l'Est du Canada. Le CCCSF est un organisme indépendant, financé par le gouvernement fédéral, et qui a pour rôle de le conseiller sur les questions relatives à la condition féminine. Mme Rioux dirigeait une entreprise de relations publiques à Trois-Rivières. Elle a aussi œuvré dans le domaine du bénévolat, à la Société canadienne du cancer de Trois-Rivières et à la Société canadienne de la Croix-Rouge.

L'AUTOROUTE À PÉAGE RÉAPPARAÎT EN ONTARIO

Brampton, Ont. (PC) — Le gouvernement ontarien utilisera le péage pour financer en partie la construction d'une nouvelle autoroute au nord de Toronto, a annoncé hier le premier ministre Bob Rae. Sans ces revenus, une portion importante de l'autoroute 407, qui reliera les banlieues est et ouest de Toronto, «ne serait pas terminée avant au moins 20 ans», indique un communiqué du bureau du premier ministre. L'autoroute servira aussi à soulager la congestion sur la 401, une voie rapide qui traverse le centre de Toronto.

Les postes de péage seront érigés sur la première portion de huit kilomètres de l'autoroute, dont la construction devrait être terminée en 1996. La méthode de collecte des droits de passage n'a pas encore été décidée.

LA MAISON DE L'AVENIR?

Toronto (PC) — Un architecte torontois construit une maison autosuffisante qui pourra produire sa propre électricité, transformer ses déchets en compost, recueillir l'eau de pluie qui l'alimentera en eau potable et recycler ses eaux usées. L'habitation, conçue par Martin Liefheber Architect Inc., sera en outre entièrement indépendante des services publics ou municipaux. «C'est la maison de l'avenir», a affirmé Chris Ives, ingénieur à la division de la recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cette conception avant-gardiste a été l'une des deux gagnantes du concours de design de la maison saine de la SCHL, l'an dernier, et figure parmi les innovations technologiques les plus modernes exposées cette semaine dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, à Toronto. «Cela a peut-être l'air un peu futuriste, voire impossible, et pourtant, toute la technologie requise pour la maison de Martin Liefheber est déjà disponible sur le marché», a ajouté M. Ives. La maison comporte, entre autres caractéristiques principales: — 12 panneaux solaires installés sur le toit, qui transforment la chaleur solaire en courants électriques emmagasinés dans de grosses piles au sous-sol; un convertisseur transforme ensuite l'énergie accumulée en courant de 110 volts; — un récipient à compost au sous-sol, qui produit, à partir des déchets, un pied cube d'engrais organique pour le jardin à tous les quatre ans environ; — une citerne extérieure recueillant la pluie et la neige, l'eau ainsi obtenue étant ensuite emmagasinée dans une autre citerne plus vaste, d'une capacité de 20 000 litres, au sous-sol; de la chaux permet de neutraliser l'acidité engendrée par la pollution de l'air; — un poêle spécial permettant un chauffage additionnel, et pouvant aussi servir à faire la cuisine en cas de besoin. Cependant, ce genre de maison ne fonctionnera pas si la famille qui l'habite continue d'utiliser d'importantes quantités d'eau et d'électricité, prévient M. Ives.

Les ambulanciers et les villes de Québec et de l'Ancienne-Lorette mis en cause

La famille de Kordic poursuit pour 1,8 million\$

ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'enquête du coroner sur les circonstances et les causes de la mort du hockeyeur John Kordic a connu un rebondissement aussi spectaculaire qu'inattendu hier quand la famille de la victime a déposé une poursuite de 1,8 million\$ en Cour supérieure contre la ville de Québec, la ville de l'Ancienne-Lorette et la Corporation des ambulanciers du Québec métropolitain (CQM).

«La vie de John Kordic aurait pu être facilement sauvée si les interventions avaient été plus adéquates et n'eut été d'un abus de droit de la part de la police», a commenté l'avocat des Kordic, Me Paul Bouchard, en faisant allusion à un des motifs de la poursuite.

La routine dans laquelle était plongée l'enquête présidée par le coroner Gerald Locas, amorcée le 7 octobre dernier, a fait place au coup de théâtre lorsqu'en plein après-midi, l'avocat de la ville de l'Ancienne-Lorette, Me Claude Jean, a interrompu le contre-interrogatoire du policier Benoit Moisan pour faire part de cette action de la famille Kordic et demander un ajournement de l'au-

dience.

La requête de Me Jean a été refusée par le coroner qui a permis que le policier Moisan, qui était sur les lieux le 8 août 1992, au motel du boulevard Hamel, termine son témoignage de deux jours.

La poursuite en dédommagement a suscité des commentaires de toute sorte à la fin de la séance d'hier, des commentaires faits sous l'effet de la surprise, surtout du moment choisi.

«Nous allons contester vigoureusement cette poursuite et nous marquerons des points pour établir la bonne conduite des ambulanciers qui, d'après nous, ont agi selon les règles de l'art», a dit Me Gratien Boly, représentant la CQM.

Pour sa part, Me Jean a affirmé que rien n'indique que les policiers de l'Ancienne-Lorette (et de Québec) aient commis une faute dans l'exercice de leurs devoirs.

Quant à Me Denis Lavallée, procureur de la ville de Québec, il a qualifié de «ridiculement exagéré, compte tenu de la jurisprudence» le montant de 1,8 million réclamé par la famille Kordic.

«Il ne faut pas oublier également que la ville de Qué-

bec (par l'intermédiaire de ses policiers) ne joue qu'un rôle accessoire dans cette affaire puisque l'enquête du coroner porte principalement sur les soins que l'on a apportés (à John Kordic)», a ajouté l'avocat.

La poursuite a été déposée par mesure de protection au Palais de justice de Sherbrooke vendredi dernier, le 5 février, la date limite pour cette procédure selon la loi. Celle-ci prévoit en effet qu'une poursuite semblable doit être déposée au plus tard six mois après l'événement (Kordic est décédé le 8 août 1992).

La famille Kordic dispose maintenant de 60 jours pour signifier officiellement la poursuite en dédommagement aux parties intimées. «Il est bien certain que la famille Kordic va aller de l'avant», a affirmé Me Bouchard.

Au reproche de Me Lavallée d'avoir «agi en catimini», Me Bouchard a rétorqué, narquois, qu'il avait choisi le Palais de justice de Sherbrooke «parce que c'était plus rapide pour moi qui habite à Sherbrooke».

La poursuite est inscrite au nom de Mme Regina Kordic, la mère de John, de son frère et de ses deux sœurs. Une de celles-ci, Toni, habite Lennoxville, en Estrie.

LES PROBLÈMES SOCIAUX DES AUTOCHTONES

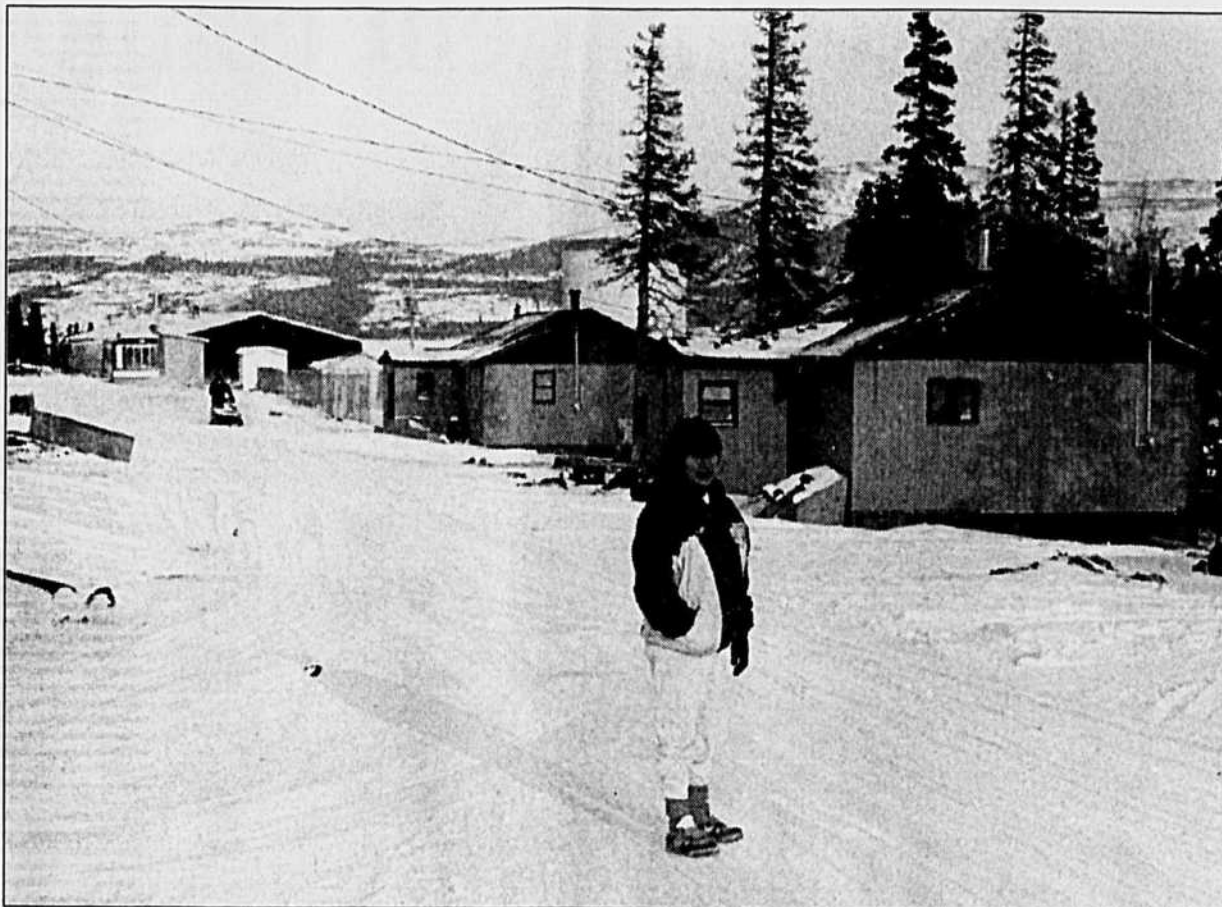


PHOTO PRESSE CANADIENNE

Plutôt que de créer un nouveau village pour les Inuit de Davis Inlet, plusieurs observateurs estiment que le gouvernement devrait offrir aux autochtones des outils pour qu'ils puissent se prendre en main.

Le Canada compte plusieurs Davis Inlet

PRESSE CANADIENNE

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral s'engage à participer à la construction d'un nouveau village pour les Inuit de Davis Inlet au Labrador.

Mais nombreux sont ceux qui estiment que l'on doit plutôt donner aux communautés autochtones, en ébullition à travers le pays, les outils pour qu'elles puissent se prendre en mains elles-mêmes.

Les graves problèmes sociaux et économiques de Davis Inlet — de l'usage abusif de substances intoxicantes au chômage chronique — sont monnaie courante depuis longtemps dans beaucoup de communautés autochtones.

Les cas les plus frappants sont racontés dramatiquement aux bulletins de nouvelles et font les grands titres des journaux. Puis, rapidement, on n'en parle plus.

Deux ans après les événements d'Oka, des relations tendues entre les autochtones et les forces policières continuent de hanter la réserve de Kahnawake près de Montréal.

Dans la réserve de Shamattawa, au Manitoba, les agressions brutales font presque partie de la routine.

Au Nouveau-Brunswick, six hommes de la communauté de Big Cove se sont suicidés il y a peu de temps.

Le chef de Big Cove Albert Levi estime qu'il y aura peu de changements tant que les autochtones n'auront

pas plus de contrôle sur leur existence.

«Vous pouvez nous déménager en Chine si vous voulez», déclare M. Levi. Ça ne va pas résoudre le problème.

Selon Richard Long, directeur du Conseil des autochtones du Canada en Alberta, déménager les communautés dans de meilleurs endroits ou leur verser de l'argent ne contribue en rien à les valoriser.

«Vous pouvez nous déménager en Chine si vous voulez. Ça ne règlera pas le problème.»

«Ça prend un plan qui comprend l'autosuffisance — l'autodétermination ou peu importe comment vous voulez l'appeler — où l'on donne une chance aux gens.» Les gouvernements, ajoute M. Long, doivent changer leur approche.

«Ils devraient s'asseoir et trouver des moyens innovateurs pour que les gens puissent subvenir eux-mêmes à leurs besoins.»

Dans certains cas, les gouvernements ont tenté de créer des emplois pour les autochtones et de développer leurs habiletés en les impliquant dans des projets sur les ressources naturelles, dit M. Long.

La nouvelle génération amérindienne est déterminée à briser le vieux cycle de la dépendance sur l'argent du fédéral.

Pour le chef Levi, qui a vu le désespoir et l'agonie étendre sa réserve, l'autodétermination est la solution de l'avenir. Entre-temps, le fédéral devrait donner une plus grande marge de manoeuvre aux dirigeants autochtones, ajoute-t-il.

Les municipalités devant un trou de 80 millions\$

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa (PC) — La décision du fédéral de geler jusqu'en 1995 les taxes qu'il verse aux municipalités forcera celles-ci à augmenter leurs taxes foncières ou à couper dans leurs services, soutient la Fédération canadienne des municipalités.

«Cette décision nous coûtera 80 millions\$ au cours des deux prochaines années et cela aura des impacts majeurs sur nos budgets et sur nos citoyens», a déclaré à Ottawa hier la présidente de la fédération, Mme Margaret Delisle.

Cette décision unilatérale du fédéral, annoncée en décembre dernier par le ministre des Finances, Don Mazankowski, «fait reposer encore une fois sur les épaules des citoyens du Canada ce fardeau fiscal», a ajouté Mme Delisle.

Le fédéral verse chaque année à toutes les villes et municipalités du pays des tenants lieu de taxes. Ce sont, en termes simples, les taxes municipales du gouvernement central. Le gel de ces versements déséquilibrera le budget de la grande majorité des 600 municipalités membres de la fédération. Ce sera dramatique pour les villes où le fédéral possède plusieurs édifices.

Montréal, par exemple, essuiera cette année un manque à gagner de 10 millions\$. Ottawa, où les édifices gouvernementaux sont nombreux, devra éponger une perte de 4,2 millions\$. Toronto devra aussi boucher un trou de 2 millions\$ dans son budget 1993.

Le gouvernement fédéral, a ajouté Mme Delisle, devrait payer ses taxes aux municipalités comme font les commerçants par le biais de leur taxe d'affaires. Le problème est sérieux car les municipalités ont déjà prévu ces tenants lieu de taxes fédéraux dans leur budget 1993. Le gel des transferts fédéraux sera rétroactif au 1er janvier et également effectif en 1994.

La décision du ministre Mazankowski, a rappelé Mme Delisle, va à l'encontre de l'engagement pris il y a deux ans par son prédécesseur, Michael Wilson, qui promettait de ne pas toucher aux paiements de transfert aux municipalités. Cette année, le gouvernement fédéral versera tout de même un montant global de 600 millions\$ aux municipalités canadiennes.

A la suite d'une rencontre avec le ministre des Travaux publics, Elmer McKay, la FCM mettra sur pied un comité technique formé de leaders et de fonctionnaires municipaux et fédéraux.



PHOTO PRESSE CANADIENNE

La présidente de la Fédération canadienne des municipalités, Margaret Delisle (en bas), a déploré en conférence de presse le gel des taxes qu'Ottawa leur verse.

Protection des cours d'eau

Un premier régime complet de protection

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Québec a donné le feu vert au premier régime complet de protection des milieux humides et des cours d'eau québécois en divulguant, hier, la liste des projets qui vont y échapper avec l'entrée en vigueur d'ici l'été d'un nouvel article de la Loi de l'environnement et d'un nouveau règlement.

Il y a quatre ans, soit en décembre 1988, l'Assemblée nationale modifiait la loi en vue de protéger l'ensemble des milieux humides sur les terres publiques et privées. Il faudra désormais une autorisation préalable avant de toucher à ces milieux souvent méprisés, qui sont pourtant de véritables volcans biologiques. Ministres et mandarins ayant mesuré après son adoption l'importance de cette loi, ils en ont paralysé la publication dans la Gazette officielle pendant quatre ans, chacun voulant être exempté de l'application du nouveau régime. Certains ont obtenu gain de cause, d'autres pas.

Jusqu'à là, la loi interdisait des activités polluantes dans les cours d'eau mais permettait de les creuser, draguer, détourner, artificialiser, d'y construire, etc. En somme, on interdisait de les rendre malades avec des contaminants, mais pas de les détruire en tant qu'écosystèmes.

Par ailleurs, le règlement sur l'évaluation des impacts forçait l'évaluation des projets de plus grande envergure, mais liberté totale était accordée, ou à peu près, à des centaines d'activités destructrices comme la construction de mini-barrages pour créer des lacs privés, des enrochements en rivière pour s'y faire une piscine devant le chalet, l'assèchement de marais à des fins agricoles ou résidentielles.

L'amendement parrainé par l'ex-ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a ajouté un nouveau paragraphe à l'article 22 de la loi, un de ses trois principaux piliers. Cet article exigeait déjà un «certificat d'autorisation» préalable à la construction ou au démarrage de tout équipement ou activité susceptible de provoquer l'émission de contaminants dans l'environnement.

Le nouvel article, dont la promulgation prochaine a été obtenue du cabinet par le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, ne se limite pas aux rejets mais interdit, sauf autorisation ministérielle, toute construction ou activité dans un cours d'eau régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière. Le Québec était un des derniers territoires nord-américains à ne pas protéger par sa Loi de l'environnement ses cours d'eau et milieux humides, y compris les marais et marécages. Le nouveau régime interdira de toucher à ces précieux écosystèmes même sur les terrains privés.

Quatre grandes familles de travaux sont exemptées du nouveau régime, soit d'abord les activités récréatives et sportives «sans construction». Sans cette réserve, le canotage et même la pêche à la ligne auraient été interdits.

Québec soustrait aussi au nouveau régime les travaux d'aménagement fauniques, c'est-à-dire ceux qui visent à améliorer l'état des espèces vivantes. Il permet aussi la construction de ponceaux et soustrait au régime général les forages miniers et les travaux d'aménagement forestiers dans les tourbières, sauf les épandages de boues et pesticides. Il concède cependant aux forestiers de pouvoir construire des chemins à proximité des cours d'eau s'ils ont moins de 300 mètres, ce qui équivaut à une dispense à peu près générale.

Si les exceptions au nouveau régime sont relativement circonscrites, le projet de règlement contient un important cadeau au monde municipal. En effet, Québec se propose de ne plus exiger d'autorisation, sans examen préalable de leurs impacts, pour les projets de routes «qui seraient réalisées dans un périmètre d'urbanisation inscrit au schéma d'aménagement d'une MRC ou d'une communauté urbaine».

LE DEVOIR

MONTREAL

Les scientifiques traceront la «carte du cerveau»

L'Institut de neurologie reçoit une subvention de 8 millions\$ du fédéral

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

L'Institut neurologique de Montréal vient de recevoir un cadeau de roi: une subvention de 8,1 millions de dollars du Conseil de recherches médicales du Canada pour tracer une véritable cartographie du cerveau.

Pour l'équipe de 50 scientifiques dirigée par le Dr Albert Gjedde, qui a présenté ce projet, le cerveau s'apparente à une maison: «Avec le scanner on pouvait fouiller l'architecture du cerveau, mais avec ce nouveau projet nous allons pouvoir entendre ce que les gens disent dans les pièces!» déclare le Dr Gjedde.

L'Institut neurologique, situé en face de l'hôpital

Royal Victoria, a été fondé en 1934 par le Dr Wilder Penfeld et il est affilié à l'Université McGill. Selon des chercheurs rencontrés hier, ce projet pourra d'ailleurs jaillir sur l'ensemble de la communauté scientifique montréalaise puisque plusieurs institutions collaborent avec l'Institut.

La subvention permet d'acheter et d'installer un cyclotron ultra-moderne et les ordinateurs d'analyse d'images les plus perfectionnés.

Ce «système d'imagerie cérébrale de la tomographie par positrons» permettra aux chercheurs d'observer le cerveau vivant dans ses détails les plus infimes. Le nouveau système combine deux technologies, la résonance magnétique nucléaire et le tomographe qui fournit des images détaillées de l'activité biochimique.

mique.

Les scientifiques ne savent pas vraiment pourquoi les cellules cérébrales cessent de fonctionner en réseau dans le cas des principales maladies cérébrales, et ils espèrent le découvrir en cartographiant les circuits biochimiques impliqués dans la transmission des messages au cerveau.

Ultimement, les données ainsi recueillies permettront de mettre au point des médicaments présentant peu d'effets secondaires afin de contrer les carences chimiques associées aux maladies d'Alzheimer ou de Parkinson, ou encore à la schizophrénie.

Le Dr Henry Friesen, directeur du Conseil de recherches médicales du Canada, annonçait également hier que le Conseil vient de se doter d'un plan straté-

gique pour les cinq prochaines années.

Tout en conservant son orientation biomédicale, le Conseil entend élargir son champ d'activités pour inclure l'éventail complet des recherches en santé. On prévoit en fait devenir un véritable «conseil de recherches en sciences de la santé.»

Le Conseil entend également renforcer son partenariat avec l'industrie et il déclare vouloir mieux rendre compte au public de ses dépenses de recherche. Il promet également de faire coïncider plus étroitement la recherche en sciences de la santé avec la politique gouvernementale.

Le budget de subventions de recherche du Conseil est d'environ 230 millions \$ et 20% de ce budget est consacré aux sciences neurologiques.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES

La proposition Grey-Legault fait son chemin

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Deux semaines après avoir été lancée, la proposition de compromis élaborée par l'avocat Julius Grey et la politologue Josée Legault en matière linguistique fait son chemin.

Le Conseil de la langue française en discutera dès aujourd'hui, alors que reprend ce matin ses rencontres sur les avis que l'organisme doit remettre d'ici peu au ministre Claude Ryan, responsable de la loi 101.

Le Conseil est toujours à discuter des délicates questions de l'affichage et de la fréquentation de l'école anglaise. Il n'y a pas de compromis qui se dégage, mais pas de bisbille non plus en dépit de ce que certains médias ont écrit, insistait hier son président M. Pierre-Etienne Laporte.

«Nous avons des échanges parfois vigoureux, mais nous ne sommes pas déchirés», note-t-il en ajoutant que le Conseil étudiera différents scénarios lors de sa rencontre, dont la proposition Legault-Grey.

«J'ai personnellement des réserves sur cette option, explique M. Laporte.

«Mais elle est très ingénieuse car elle repose sur la notion de compromis honorable.»

Le duo Legault-Grey propose notamment l'affichage bilingue sur une période d'essai de trois ans et le droit pour un immigrant ou un francophone d'étudier en anglais pour un temps limité. Les leaders nationalistes ont reçu cette suggestion avec une froideur certaine, mais les porte-parole anglophones et plusieurs observateurs de la scène politique ont salué l'esprit d'entente qui s'en dégage.

Au cours de ces deux jours de discussion, le Conseil doit également se pencher sur les dernières données tirées du recensement de 1991 au chapitre de la langue d'usage, et sur le sondage du réseau TVA qui indiquait la semaine dernière que 68% des Québécois sont favorables à l'affichage extérieur bilingue.

M. Laporte ne doute pas que les avis commandés par le ministre Ryan d'ici le 1er avril seront prêts à temps.

Sur trois des cinq questions posées, soit la reconnaissance du bilinguisme des municipalités, la signalisation routière et la langue de travail, des projets d'avis sont déjà écrits et seront approuvés au cours de la présente session de travail du Conseil.

Sécurité routière

La rumeur veut que les avis recommanderont l'usage de l'anglais pour des questions de sécurité routière et un délai de cinq ans avant qu'une ville qui n'a plus de majorité anglophone perde son statut de ville bilingue.

Pendant ce temps, Josée Legault et Julius Grey continuent d'être invités à différentes tribunes et à avoir des rencontres privées pour faire valoir le compromis qu'ils ont concocté.

La semaine dernière, M. Grey a ainsi rencontré le sous-ministre à la Justice Jacques Chamberland. «Une rencontre amicale», a toutefois soutenu M. Grey.

Aucun leader nationaliste ne s'est cependant manifesté auprès du duo Legault-Grey alors qu'ils avaient été prévenus dès décembre de leurs travaux.

«Voir des leaders anglophones s'intéresser à notre démarche alors que des francophones la considèrent comme une trahison, c'est pour nous le pire scénario. Nous espérons une ouverture d'esprit des deux côtés», dit Josée Legault, qui maintient toujours ses convictions souverainistes.

L'affichage bilingue proposé par le Parti québécois dans un Québec indépendant ne lui semble pas non plus répondre à l'esprit du document qu'elle a signé avec M. Grey. «En attendant l'indépendance, on fait quoi?» at-elle conclu.



Assis dans la cour intérieure du cégep Maisonneuve, deux étudiants en techniques policières, Sylvain Asselin et Michelle Roch, discutent de leur formation. «J'essaie d'en apprendre le plus possible sur les minorités ethniques. Il faut mieux les avoir de notre bord puisque, une fois policier, on devra travailler avec eux», dit-elle.

PHOTO JACQUES NADEAU

Le blues des apprentis-policiers

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Étudiant en techniques policières au cégep Maisonneuve, Alain Lepage se rappelle encore d'un match amical de basketball qu'il a joué l'an dernier avec de jeunes Noirs et des Latinos, au centre YMCA de l'avenue du Parc, à Montréal.

Ses camarades et lui, tous policiers en devenir, ont perdu la partie par un score qui ils ont préféré oublier. Mais ils n'oublieront pas de si tôt la discussion de deux heures qui a suivi le match. Noirs et Latinos ont alors lancé des accusations sévères à l'endroit des policiers en service: abus et comportement racistes ne seraient pas rares, selon eux. «Ils en avaient gros sur le cœur. Simple policier, j'ai dû défendre et expliquer le travail des policiers en service. C'est là que j'ai réellement pris conscience qu'il y a un problème entre les policiers et les communautés ethniques», dit Alain Lepage, étudiant de deuxième année.

Au cégep Maisonneuve, les quelque 340 étudiants inscrits au programme de techniques policières apprennent tant bien que mal les difficiles relations entre les policiers et les communautés ethniques de Montréal.

«Il y a trente ans, j'étais grand, j'étais gros, tu savais signer ton nom. Et tu devenais policier. Aujourd'hui, c'est devenu plus complexe. Le Québec a changé. On doit mieux comprendre les différentes «races ethniques», dit André-Marcel Fréchette, âgé de 19 ans, lui aussi étudiant de deuxième année.

Le cégep Maisonneuve est l'une des neuf institutions collégiales qui dispensent un cours de techniques policières au Québec, filière qui mène les finissants à l'Institut de police de Nicolet.

Depuis quelques années, la réalité multiculturelle est intégrée à tout notre programme, dit Patricia Hanigan, coordonnatrice du programme du cégep Maisonneuve.

Mais les bienfaits de cet enseignement tarderaient à se faire sentir chez les nouveaux policiers. Cette semaine, une étude d'un professeur de l'UQAM, André Jacob, est venue jeter une douche froide sur le petit monde du département de techniques policières du cégep Maisonneuve. Plus les policiers sont jeunes, moins ils seraient tolérants face au visage multiculturel de Montréal, révèle notamment l'étude.

«C'est décevant de voir que notre enseignement fonctionne si peu après de nos finissants», dit l'un des professeurs, Henri-Paul Vignola, directeur du Service de police de la CUM de 1977 à 1982.

Il reste un effort à faire, admet Mme Hanigan. «Notre programme est bon. Mais il a besoin d'être ajusté à la pratique sur le terrain», dit-elle. A titre d'exemple, ces étudiants, en forte majorité Québécois francophones, qui comptent un tiers de femmes, doivent suivre un cours de 45 heures sur «les différenciations raciales». «On y apprend qu'il n'y a pas dix lois pour dix ethnies. Que tu sois jaune, noir ou vert, la loi, c'est la loi. Le policier doit cependant faire un effort supplémentaire lorsqu'il intervient auprès de membres de communautés ethniques. Expliquer les gestes qu'il pose», dit André-Marcel Fréchette.

Les étudiants accepteraient bien ce cours obligatoire. Sauf exception. «Oui, il y a des réticences parfois. Des gens arrivent là déjà bornés, disent que ça ne donne rien et ne veulent pas changer d'idée. Mais les étudiants qui ne sont pas capables de vivre avec les minorités vont trouver le temps long dans la police», dit Michelle Roch, 20 ans, qui termine cette année.

La responsable du programme, Mme Hanigan, refuse de jeter la pierre à ces étudiants. «Les futurs policiers sont certainement plus sensibilisés que l'ensemble de la population à toutes ces questions», dit-elle. Mais, pour elle, les cours ne suffisent pas. Elle les invite plutôt à participer à des activités bénévoles auprès des différentes communautés culturelles.

Malgré tout, les apprentis-policiers sont mieux préparés que leurs aînés à affronter la réalité multiculturelle de Montréal, croit l'étudiant André-Marcel Fréchette.

Mais, pour les apprentis-policiers, le problème ne se limite pas aux relations avec les communautés ethniques. Il s'étend aux relations avec toute la communauté. Avec les autres cégepiens, ces futurs policiers vivent déjà la relation d'amour/haine qui semble caractériser la relation entre la population et ses policiers. Avec leur manteau aux emblèmes des techniques policières, ils suscitent bien quelques sourires chez les autres étudiants. «On nous demande d'arrêter de juger les groupes ethniques. Mais les gens devraient également arrêter de nous juger et de nous considérer comme des épais avec des gros bras. Notre travail consistera d'abord à aider et à protéger les citoyens», dit Alain Lepage.

SOYEZ UN EMPLOYEUR DÉFI 93. EMBAUCHEZ DES ÉTUDIANTS.

Dans le cadre du programme d'emplois d'été pour étudiants du gouvernement du Canada, les organismes de tous genres peuvent demander des subventions en vue d'appuyer la création d'emplois d'été.

Présentez votre demande dès maintenant au Centre d'emploi du

Canada de votre localité - vous trouverez l'adresse à la rubrique Emploi et Immigration Canada des pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Soyez un employeur Défi 93.

C'est un atout pour les étudiants et étudiantes, les employeurs et l'avenir du Canada.

Défi 93

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE POSTÉES AU PLUS TARD LE 12 MARS 1993.

Note: La date limite peut varier. Veuillez communiquer avec le Centre d'emploi du Canada de votre localité pour obtenir des précisions.



Gouvernement du Canada
Ministre d'État à la Jeunesse

Government of Canada
Minister of State for Youth

Canada

PORTES OUVERTES

CAMP WABIKON

Campeurs (campeuses), anciens(nes) et nouveaux (elles)
Parents et amis(es)

S'il-vous-plait, venez nous rencontrer :

Jeu, le 11 février, de 16h30 à 19h00, à L'HÔTEL REINE ELIZABETH, 900, boul. René-Lévesque Ouest	et	Vendredi, le 12 février de 17h00 à 20h00, à L'HÔTEL PLAZA UNIVERSEL, 3031, boul. Laurier, Ste-Foy.*
--	----	--

Pour plus d'information, s.v.p. téléphonez au (416) 483-3172
48 Delhi Avenue, Toronto (Ontario) M5M 3B7

*Nous assurons le transport aller-retour à Montréal et à Québec.

«Un bon milieu d'apprentissage de l'anglais.»

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

MULRONEY ANNULE UN IMPORTANT SOUPER-BÉNÉFICE

LE DEVOIR — Moins de 48 heures avant l'événement, un important souper-bénéfice du Parti conservateur fédéral, prévu pour ce soir à Toronto, a été reporté au 3 mars. Le premier ministre Brian Mulroney, qui devait y prononcer un discours, avait annulé son voyage. Hier, son bureau citait un conflit d'horaire pour expliquer le report de l'événement en prévision duquel plus de 1300 billets avaient été vendus. Aucune autre explication sur les activités du premier ministre n'a été fournie.

PAS QUESTION D'UNE POLICE DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE, AFFIRME BERNARD VALCOURT

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral ne veut pas créer de police de l'assurance-chômage mais il entend continuer d'utiliser des agents pour faire la chasse aux fraudeurs. C'est ce qu'a expliqué hier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt alors qu'il réagissait à un reportage faisant état de la création d'une «police du chômage» de 300 personnes. «C'est une pure fabrication... Je ne dis pas qu'éventuellement, on n'engagera pas de monde. Bien sûr, on va sûrement engager d'autre monde à l'avenir. Mais il n'y a absolument aucun lien entre engager du personnel et le projet C-105. C'est ce que je veux qui soit clair», a-t-il déclaré à sa sortie des Communes.

BOURASSA: TROISIÈME INJECTION

Québec (PC) — Pour la troisième journée consécutive, le premier ministre Robert Bourassa a subi hier un autre traitement à l'interleukin-2 et tout se déroule «de façon normale», selon son attachée de presse. Il se serait même entretenu avec le vice-premier ministre, Mme Lise Bacon, son chef de cabinet, M. John Parisella, et son attachée de presse, Mme Sylvie Godin. M. Bourassa, selon Mme Godin, aurait discuté des dossiers d'actualité: «Le médecin nous a dit que le traitement se déroule bien, que les réactions sont essentiellement les mêmes qu'hier (mardi), et qu'elles sont minimales.

NATHAN NURGITZ DÉMISSIONNE

Ottawa (PC) — Le sénateur Nathan Nurgitz a remis sa démission, a-t-on appris hier. Selon certaines sources, il serait bientôt nommé juge à la Cour du banc de la Reine du Manitoba, une possibilité qui n'est pas sans susciter les critiques. Certains avocats de Winnipeg affirment en effet que M. Nurgitz n'a pas pratiqué activement le droit depuis 15 ans, et qu'il n'a jamais défendu de causes au criminel. La Cour du banc de la Reine est la plus importante division de première instance de la province, celle qui entend les grandes causes civiles et criminelles. M. Nurgitz, âgé de 58 ans, a occupé la présidence du Parti conservateur du Canada de 1970 à 1972. Il a été nommé à la Chambre haute en 1979 par le premier ministre de l'époque, Joe Clark. Sa démission porte à deux le nombre de sièges vacants du Manitoba au Sénat.

LE SYSTÈME PUBLIC DE GARDERIES PRIS À PARTIE À LA COMMISSION SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Québec — Le système public de garderies à but non lucratif a été vigoureusement pris à partie par les associations représentant le secteur privé, hier, dans le cadre des travaux de la Commission du budget et de l'administration sur les finances publiques. Les approches diamétralement opposées de l'Association des propriétaires de garderies du Québec (APGQ), du groupe Concertation inter-régionale des garderies du Québec et du Regroupement des garderies privées du Québec (RGPP) sur les valeurs du privé par rapport au public ont été clairement exprimées. L'APGQ a proposé à l'Etat de favoriser le droit des parents de choisir librement le mode de garde qu'ils préfèrent sans égard à leur type d'activités ou à leur revenu. L'Association est allée jusqu'à recommander que ne soit plus émis de nouveaux permis aux garderies subventionnées sans but lucratif. «Les membres des conseils d'administration des garderies subventionnées, a soutenu l'APGQ, n'ont pas toujours les connaissances et l'expérience pour agir à titre d'administrateur.»

La Caisse de dépôt devrait montrer les dents

Jacques Parizeau croit qu'il faut faire monter le prix des actions de Provigo

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef du Parti québécois Jacques Parizeau suggère à la Caisse de dépôt et placement d'utiliser son poids comme actionnaire minoritaire pour faire monter les enchères dans la transaction qui peut donner le contrôle de Provigo à des intérêts américains.

M. Parizeau s'oppose à la transaction de 1,6 milliard telle qu'elle a été présentée. Mais il pourrait changer d'avis si les garanties que ce contrôle revienne entre des mains québécoises d'ici sept ans, d'une part, et si le prix offert, d'autre part, sont améliorés.

M. Parizeau croit que ces améliorations sont possibles si la Caisse de dépôt et placement use de son poids d'actionnaire minoritaire (13,5% des actions d'Univa, le holding à qui appartient Provigo), pour infléchir The Blackstone Group, le nouvel investisseur new-yorkais.

«La Caisse doit montrer des dents», dit-il hier au cours d'un point de presse à Québec.

La Caisse, dit le chef de l'opposition, ne peut peut-être pas empêcher la transaction, mais elle peut, si elle refuse de vendre ses actions, obtenir de meilleures conditions.

«La transaction, telle qu'elle nous est présentée à l'heure actuelle, je trouve que ça va pas. Mais est-ce qu'elle pourrait être améliorée? Je le crois.»

«Il faut aller voir ce que la Caisse peut aller chercher. Si on a des garanties fermes du retour du contrôle, et d'autre part si les conditions financières, comme le prix, sont améliorées, il faut pas être braqués, les affaires sont les affaires», dit-il. Il s'agit de voir «améliorés à quel point».

«Nous n'avons rien à perdre à ce que la Caisse refuse. Tout ce que la Caisse peut faire ne fera pas descendre l'offre», dit-il, à l'endroit des petits actionnaires qui seraient tentés de vendre au tandem Blackstone-Unigesco, qui offre 11\$ l'action qui se transigeait à 8,12\$ avant le dévoilement de l'offre.

M. Parizeau presse la Caisse de dépôt, qui gère les avoirs des caisses de retraite des Québécois, de dire publiquement ce qu'elle pense de la proposition concoctée par Blackstone et l'actionnaire majoritaire d'Univa, M. Bertin Nadeau.



En raison d'une infection à un oeil, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, portait des lunettes fumées, hier, lorsqu'il a rencontré les journalistes.

«Je ne vois pas le gouvernement se cacher non plus», dit-il. Le chef péquiste considère que les garanties d'un retour du contrôle de Provigo à des mains

québécoises d'ici à sept ans sont insuffisantes. Bertin Nadeau obtient un droit de préemption dans le cas où Blackstone décide de revendre Univa en tout ou en partie. C'est-à-dire que s'il égale l'offre d'un tiers acheteur, c'est à lui que les actions reviendront. Pour ce faire, il doit bien sûr rassembler le magot nécessaire.

Or, soutient M. Parizeau, M. Nadeau cherche à sortir ses fonds d'Univa. Ce droit de préemption, rien ne garantit qu'il voudra s'en prévaloir, ou qu'il aura les moyens de le faire, le moment venu.

Dans ces conditions, Provigo pourrait être vendu à un tiers, en l'occurrence une chaîne alimentaire ontarienne ou encore américaine. Ce nouvel acheteur pourrait alors être tenté d'intégrer les activités de Provigo aux siennes. Et c'en serait fini des emplois de direction au Québec et le réseau de distribution alimentaire québécois serait menacé.

Selon le chef péquiste, il faut renforcer les clauses de rachat prévues à la proposition.

M. Parizeau juge également que le prix offert (11\$ l'action) n'est rien pour impressionner. «Ce n'est pas attraper le p'tit Jésus par les pieds», dit-il. L'action se transigeait à 13\$ en 1991.

Il croit que le tandem Blackstone-Unigesco peut offrir plus, surtout qu'il prévoit réaliser de 20 à 30% de rendement sur cet investissement en sept ans. «Si c'est vrai qu'il prévoit un rendement pareil, 11\$, c'est pas assez».

M. Parizeau conclut que nous sommes en présence d'un cas où «l'intérêt de deux actionnaires (Nadeau et Sobey), l'autre actionnaire important d'Univa) ne converge pas avec l'intérêt public».

Il estime que cette situation est similaire à celle où, en 1989, le financier Paul Desmarais avait vendu Consolidated Bathurst à Stone Container de Chicago. Le gouvernement avait alors laissé entendre que le milliard de dollars obtenu par Desmarais allait être réinvesti au Québec. Il n'en fut rien, dit M. Parizeau. Sans compter que le Québec a laissé passer la chance de créer, par la fusion de plusieurs entreprises, la plus grosse papetière au monde.

Il ajoute que le cas de Provigo n'est pas un deuxième Steinberg. Provigo n'est pas en difficultés.

Ciaccia rappelle Scowen à l'ordre

MAURICE GIRARD
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre des Affaires internationales, John Ciaccia, rappelle à l'ordre un de ses employés, le porte-parole officiel du Québec aux Etats-Unis, le délégué général Reed Scowen, en poste à New York.

Dans une interview téléphonique à la Presse canadienne, M. Ciaccia a déclaré que son plus important représentant aux Etats-Unis «aurait dû nuancer les propos» qu'il avait tenus à Montréal sur son appartenance ethnique «et mettre en valeur les aspects qui font ressortir le Québec dans l'ensemble nord-américain et qui font sa force».

Devant le Cercle canadien, M. Scowen se vantait d'avoir ouvert une troisième voie dans le champ miné de l'appartenance ethnique au Québec en disant fièrement qu'il s'affichait soit Québécois, soit Canadien, soit Américain, c'était selon.

Puis, il ajoutait: «Nous sommes tous des Américains et d'abord et avant tout Américains. (...) Je suis capable de vivre avec l'idée du Québec, du Canada ou de l'Amérique. Je suis heureux avec les trois. C'est comme si j'avais trois jambes, j'ai besoin des trois.»

Issu lui-même d'une communauté culturelle, M. Ciaccia ne prise pas la remarque de son subalterne, qui devient politiquement d'autant plus inacceptable qu'elle est proférée par celui-là même qui doit défendre le Québec sur toutes les tribunes américaines, donc «vendre» aux Américains les distinctions québécoises. Dans le langage administratif, la semonce de M. Ciaccia prend l'allure d'un désaveu.

«Il est clair que nous ne sommes pas des Américains. Cette déclaration ne reflète pas la réalité québécoise, ni la réalité canadienne», a commenté M. Ciaccia d'une voix grippée, qui l'a empêché hier de se rendre à Québec pour participer à la réunion du conseil des ministres.

Certes, convient le ministre, l'analyse politico-géographique de M. Scowen est «pertinente» mais elle évacue l'essentiel: «Au Québec, nous avons une société unique en Amérique du Nord et cela bien avant que nous signions un traité de libre-échange avec les Etats-Unis, et il continuera d'en être ainsi», conclut-il.

Dépenser 55 millions\$ pour lutter contre le sida est souhaitable, mais impossible, croit Benoît Bouchard

PAUL CAUCHON
ET PRESSE CANADIENNE

Le ministre canadien de la Santé Benoît Bouchard considère toujours irréaliste de verser 55 millions de dollars dans la lutte pour le sida, mais il admet que cette somme serait nécessaire.

«Le budget présenté par les organismes (une coalition d'organismes militant en faveur d'un accroissement des fonds fédéraux) est réaliste, a-t-il déclaré hier à Montréal. Il serait justifié si nous avions les moyens. Mais il faut tenir compte de la capacité du gouvernement fédéral et des pressions de tous les organismes qui demandent également de l'aide.»

M. Bouchard a promis que le gouvernement donnerait une réponse à cette demande d'ici deux à trois semaines. «Je suis confiant de convaincre les membres du cabinet. Notre objectif est d'au moins maintenir le plancher actuel et, si possible, de l'augmenter.»

Actuellement, le gouvernement fédéral finance divers programmes de lutte contre le sida au rythme de 37,5 millions\$ par année. Ces subventions doivent être réévaluées incessamment puisqu'elles prennent fin le 31



Ottawa annoncera quel montant il allouera à la lutte contre le sida d'ici trois semaines, a expliqué Benoît Bouchard.

mars prochain. Plusieurs organismes nationaux demandent au ministre Bouchard de hausser à 55,35 millions\$ pour chacune des cinq prochaines années la contribution de son ministère dans les programmes existants.

La Société canadienne du sida et la Société canadienne d'hémophilie, qui rencontraient M. Bouchard hier matin en compagnie d'autres groupes, considèrent comme un minimum le montant de 55,35 millions\$. A Montréal, le Comité sida aide Montréal (CSAM) soutient que sa clientèle a doublé depuis deux ans et que plusieurs de ses services sont menacés par le «sous-financement chronique» de l'organisme.

«Si ce gouvernement peut acheter 4,4 milliards \$ d'hélicoptères d'attaque mais ne peut pas trouver 55 millions \$ pour combattre le sida, c'est qu'il est en banqueroute morale», a déclaré hier le député néo-démocrate Svend Robinson en appui aux groupes militants.

Un sondage Angus Reid mené en janvier dernier montre que près de trois Canadiens sur quatre sont favorables à une bonification des subventions destinées à la lutte contre le sida.

La déclaration de Jean Pelletier choque Gagnon-Tremblay

PRESSE CANADIENNE

Québec — La déclaration de Jean Pelletier selon laquelle des Noirs ne peuvent se faire élire au Parlement dans des comités de la région de Québec a continué à soulever l'émotion hier.

La ministre québécoise des Communautés culturelles, Monique Gagnon-Tremblay, a déclaré que «l'intégration réussie des immigrants passe

par l'intégration politique».

A son arrivée à la séance hebdomadaire du conseil des ministres, Mme Gagnon-Tremblay a invité les Québécois «à laisser nos préjugés de côté», soulignant que «les Québécois sont capables d'élire un Noir ou une femme, si la compétence est là».

M. Pelletier, qui est le chef de cabinet du chef libéral fédéral Jean Chrétien, a invité un Québécois d'origine

maliennne, Boubacar Touré, à ne pas présenter sa candidature à l'investiture libérale dans le comté de Montmorency-Beauport-Orléans en vue de la prochaine élection fédérale, sous prétexte que «les Québécois n'éliront jamais un candidat de race noire».

Mme Gagnon-Tremblay a tenu à rappeler que les Noirs sont arrivés au Québec depuis aussi longtemps que les Blancs.

LE DEVOIR

ABONNEZ-VOUS

Economisez jusqu'à 26% sur les prix de vente en kiosque!

Choix d'abonnement*

	lun. au sam. (taxes incl.)	lun. au ven. (taxes incl.)	sam. seul. (taxes incl.)
13 semaines	<input type="checkbox"/> 55,76\$ (7,51\$)	<input type="checkbox"/> 42,18\$ (5,68\$)	<input type="checkbox"/> 18,78\$ (2,53\$)
26 semaines	<input type="checkbox"/> 103,66\$ (13,96\$)	<input type="checkbox"/> 79,74\$ (10,74\$)	<input type="checkbox"/> 36,05\$ (4,85\$)
52 semaines	<input type="checkbox"/> 196,45\$ (26,45\$)	<input type="checkbox"/> 147,23\$ (19,82\$)	<input type="checkbox"/> 66,45\$ (8,95\$)

Mode de paiement

- Chèque ou mandat poste
 Mastercard Visa American Express

No de carte: _____

Expiration: _____ Signature: _____

 Facturez-moi

* Les prix mentionnés sont valables pour les abonnements livrés à domicile à l'intérieur des limites de notre réseau de distribution.

Vos coordonnées:

Nom: _____
 Adresse: _____ App.: _____
 Ville: _____
 Province: _____ Code postal: _____
 Tél. (dom.) _____ Tél. (bur.) _____
 Indications pour la livraison: _____

Retournez votre demande d'abonnement à l'adresse suivante:

LE DEVOIR

* Service à la clientèle,
 2050, rue de Bleury, 9e étage,
 Montréal (Québec), H3A 3M9 ou par télécopieur au: (514) 985-3390

Pour de plus amples informations, communiquez avec notre Service à la clientèle aux numéros suivants:
 Montréal et environs: (514) 985-3355, Extérieur de Montréal: 1 (800) 463-7559

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

EN BREF

BONNES VENTES EN DÉCEMBRE

Ottawa (PC) — Les ventes dans les magasins à rayons du Canada ont été meilleures en décembre dernier que celles effectuées l'année précédente. Les chiffres rapportés hier par Statistique Canada indiquent que les ventes dans les magasins se sont élevées à 2,08 milliards\$ en décembre — en hausse de 3,4% par rapport à décembre 1991. Pour l'ensemble de l'année 1992, elles ont totalisé 13,01 milliards\$, 0,8% de plus qu'en 1991. Au Québec, les ventes des magasins à rayons ont totalisé 339,1 millions\$ en décembre, en baisse de 3,6% par rapport à décembre 1991.

HAUSSE DES VENTES DE MOLSON

Le chiffre d'affaires et les autres produits consolidés de Molson ont augmenté de 6% au cours des neuf premiers mois clos le 31 décembre dernier, pour s'établir à 2,4 milliards\$ comparativement à 2,2 milliards\$ pour la même période l'exercice précédent. Le bénéfice net s'est chiffré à 100,1 millions\$, soit 1,68\$ par action, contre 110,4 millions\$, ou 1,97\$ par action, un an plus tôt.

FORD: PERTES DE 7,4 MILLIARDS\$ US

Detroit (AP) — Le géant américain de l'automobile, Ford Motor Corp., a annoncé hier avoir subi une perte annuelle historique de 7,4 milliards\$ US pour 1992. Cette perte — la plus importante jamais enregistrée dans une entreprise américaine — est due à des modifications comptables et à des charges exceptionnelles de 7,5 milliards\$ US pour assurer la couverture maladie des retraités. Elles sont toutefois moins importantes que celles prévues par les analystes qui avançaient le chiffre de 8 milliards\$. Ces pertes se traduisent par une baisse de la valeur des actions du constructeur automobile ramenée à 15,61\$ US. Pourtant, les ventes de Ford ont augmenté de 8% en 1992 pour atteindre 100,1 milliards\$ US.

LA BERD OPTIMISTE

Londres (AFP) — La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) prévoit que les pays d'Europe centrale vont connaître, pour la première fois depuis la chute du rideau de fer, une croissance modérée en 1993 tandis que les républiques de l'ex-Union soviétique devraient continuer à s'enfoncer dans la crise. La banque estime que le PIB des anciens pays communistes d'Europe, à l'exception des ex-républiques soviétiques, «est prêt à croître en 1993», après deux années d'effondrement.

Après une autre année désastreuse

Redressement en vue pour l'industrie des pâtes et papiers

Baisse des pertes, hausse des ventes et dollar déprécié laissent entrevoir des jours meilleurs

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

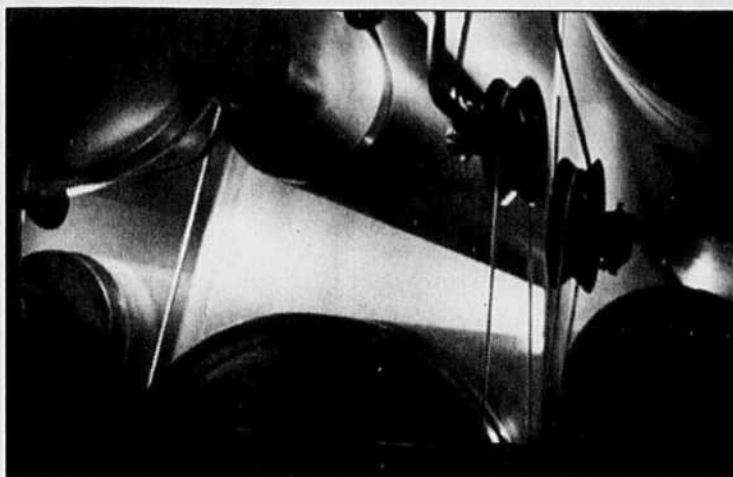
Québec — L'année 1992 a été très mauvaise pour l'industrie des pâtes et papiers mais certains indices laissent croire que la situation pourrait lentement se rétablir en 1993.

Dans un bilan tracé hier, le président de l'Association des industries forestières du Québec, Roger Ashby, signale que les pertes de l'industrie ont atteint 600 millions\$ en 1992. C'est une amélioration par rapport à 1991 où elles dépassaient les 800 millions\$ mais la situation demeure préoccupante, a-t-il indiqué.

Les expéditions de pâtes et de papiers ont augmenté de 1,9% en 1992 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 8 millions de tonnes. Mais leur valeur a diminué en bas de la ligne des 7 milliards\$, principalement à cause d'une réduction du prix de vente et du fait que le taux du dollar canadien a été très élevé pendant plusieurs mois de 1992.

Quelques indices laissent croire cependant que la situation pourra se rétablir à compter de 1993, a soutenu M. Ashby. Il y a eu une légère reprise dans les derniers mois de 1992, reprise qui semble se continuer au cours des premières semaines de 1993. De plus, la reprise commerciale favorise une plus grande consommation des produits du papier.

L'Association prévoit que pour l'année 1993, les expéditions québécoises devraient



Les expéditions ont augmenté de 8% en 92, mais quelques irritants demeurent que l'industrie voudrait bien éliminer.

augmenter de 4,2%, notamment parce qu'on prévoit une hausse de 5,6% pour les exportations vers les États-Unis, qui absorbent les deux tiers de la production.

Pour sa part, le directeur général de l'Association, André Duchesne, a signalé que les gouvernements devront eux aussi faire leur part pour aider l'industrie des pâtes et papiers à améliorer leur situation économique.

Faire leur part pour les gouvernements, c'est améliorer la gestion du territoire forestier notamment en libérant le marché du bois et en cessant de transférer à l'industrie certains coûts comme ceux de la gestion de la faune en forêt. Le coût du bois représente 36% du coût de fabrication du papier, a-t-il noté.

L'industrie réclame aussi une réduction des tarifs d'électricité, qui représentent 20% des coûts de production.

M. Duchesne a dit que les papeteries ne réclament pas des tarifs privilégiés pour l'électricité, mais veulent que les avantages que le Québec apportait jadis au niveau du coût de l'énergie soit maintenus.

Plusieurs autres facteurs influencent aussi le coût du papier pour les fabricants, a poursuivi le porte-parole de l'Association: la taxe sur le carburant, qui hausse les frais de transport du bois de façon démesurée, les avantages sociaux assumés par les entreprises comme l'assurance-chômage ou le régime de compensation des accidentés du travail (la

CSST).

A plusieurs reprises, M. Duchesne a dénoncé «les dédoublements administratifs entre Québec et Ottawa», notamment en matière de règles environnementales ou de programmes d'aide à la formation de la main-d'oeuvre.

Bref, «le Québec a tous les avantages en main pour tirer de la demande croissante en matière de papier mais tous devront y contribuer», a dit M. Duchesne.

La soixantaine d'usines de fabrication de papier et de pâtes au Québec embauchent directement 37 000 travailleurs, produisent une valeur de 7 milliards\$, versent pour 2,5 milliards\$ en salaires et représentent 16% des investissements manufacturiers du Québec.

Des analystes misent sur une croissance US de 3,1%

Washington (AP) — Après un sursaut inespéré à la fin du dernier trimestre de l'an dernier, l'économie américaine devrait connaître en 1993 la reprise la plus rapide depuis cinq ans, selon les prévisions de 51 analystes de renom publiées hier.

Interrogés à la fin du mois de janvier par la publication *Blue Chip Economic Indicators*, ces analystes tablent sur une croissance de 3,1% cette année (contre 2,1% en 1992), alors que les prévisions de décembre ne la voyaient pas dépasser 2,9%.

Si tel était le cas, cette croissance serait la plus forte depuis 1988, année où elle avait atteint 3,9%, avant de subir la récession et de chuter finalement à 1,2% en 1991.

L'inflation baisse dans la zone OCDE

Paris (AFP) — La hausse des prix à la consommation dans les pays industrialisés de l'OCDE (à l'exception de la Turquie) a déceléré de 1,3 point en 1992 pour revenir à 3,2% en moyenne annuelle contre 4,5% l'année précédente, a indiqué hier l'Organisation. Les prix à la consommation ont augmenté de 3,1% l'an dernier dans les sept principaux pays industrialisés, le Canada et le Japon reportant la palme de l'inflation basse, avec des taux de respectivement 1,5% et 1,7%.

La France, avec un taux de 2,5%, arrive au troisième rang des pays du Groupe des Sept (G7).

Claude Blanchet cherche une solution à la vente de Provigo

FRÉDÉRIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

Le président du Fonds de solidarité de la FTQ, Claude Blanchet, aimerait bien trouver une solution de rechange à la vente d'Univa (Provigo) au groupe américain Blackstone Partners.

Au cours d'un entretien hier, il a indiqué qu'il avait à cet effet l'intention d'entreprendre sous peu des discussions avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). «On va certainement se parler, ça c'est évident», a-t-il précisé.

C'est à titre de partenaire que le Fonds de solidarité pourrait se voir impliqué dans une contre-proposition d'achat d'Univa, l'importance des investissements requis dépassant largement les seules ressources financières du Fonds.

Le président de la Caisse, Guy Savard, n'a pas écarté

de son côté un éventuel projet de partenariat avec le Fonds de solidarité.

«On est en relation constante avec M. Blanchet. On est en discussions pour faire l'évaluation de ce dossier-là», a-t-il mentionné, hier, à quelques journalistes rencontrés à un dîner où le président du Fonds de solidarité avait justement à prendre la parole.

Peu bavard, le président de la CDPQ s'est limité à ajouter que «tous les aspects» du dossier Univa seraient étudiés par son organisation.

Claude Blanchet dit s'inquiéter de l'avenir du réseau d'approvisionnement d'Univa, dans le cas où le siège social de la société serait déménagé aux États-Unis.

«A n'importe quel moment, a avancé M. Blanchet, une entreprise oeuvrant dans l'industrie de l'alimentation pourrait prendre le contrôle de Provigo (Univa) durant la période de sept ans. C'est inquiétant.»

Sabag ferme à McMasterville

Près de 200 travailleurs perdront leur emploi le 30 avril lors de la fermeture des installations de la compagnie Sabag, de McMasterville, une filiale de I.C.I. Explosifs Canada. La fermeture a été annoncée hier par le vice-président aux opérations d'I.C.I., M. Brian Harris.

L'usine Sabag, qui produit des générateurs de gaz pour les coussins gonflables d'automobiles, était depuis 1987 une co-entreprise de ICI Explosifs et de TRW, de Cleveland, en Ohio.

LAFARGE CANADA INC. AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de Neuf point cinq zéro neuf trois cents (9.5093¢) par action, sur les actions privilégiées échangeables de la Société, a été déclaré payable le 1er mars 1993 aux détenteurs d'actions privilégiées échangeables inscrits à la fermeture des registres le 19 février 1993.

Alain Fredette
Secrétaire
Le 9 février 1993

AVIS DE NOMINATION



PIERRE MICHAUD, f.i.a.c.
Premier vice-président
recherche et développement

Monsieur John Harbour, FCA, Président et chef de la direction de La Société de portefeuille du Groupe Desjardins, assurances générales, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Pierre Michaud, f.i.a.c., au poste de Premier vice-président recherche et développement des assurances.

Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Pierre Michaud sera responsable du secteur de l'informatique de même que de l'ensemble des projets de développement de la Société de portefeuille. Monsieur Michaud bénéficie d'une grande expérience dans le domaine de la R&D après avoir été lié de près au développement et à la mise sur pied des deux filiales de la Société de portefeuille. Depuis 1987, il occupait le poste de Premier vice-président des assurances générales des caisses Desjardins et de La Sécurité, Compagnie d'assurances du Canada.

La Société de portefeuille du Groupe Desjardins, assurances générales est un chef de file sur le marché de l'assurance IARD au Québec. Elle regroupe deux filiales, les Assurances générales des caisses Desjardins, qui se consacrent exclusivement à la vente directe de produits d'assurance automobile et habitation dans le réseau des caisses Desjardins, ainsi que La Sécurité, Compagnie d'assurances générale du Canada, entièrement dédiée à la vente de produits d'assurance de groupes.



LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE DU GROUPE DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU TRANSPORT EN COMMUN

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 6.2 de son Règlement de régie interne, le Conseil métropolitain de transport en commun a adopté, lors de sa première assemblée régulière annuelle tenue le vendredi 22 janvier 1993, le calendrier des assemblées régulières pour l'année 1993:

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

DATES	HEURE	LIEU
Le vendredi 19 mars 1993	11h30	À confirmer
Le vendredi 18 juin 1993	11h30	À confirmer
Le vendredi 17 septembre 1993	11h30	À confirmer
Le vendredi 19 novembre 1993	11h30	À confirmer

Une période de questions est prévue pour le public au début de l'assemblée. Les personnes désirant poser des questions sont priées de s'enregistrer dans les 15 minutes précédant le début de l'assemblée.

Le 9 février 1993
Jacques Ménard
Secrétaire-trésorier



LES DÉJEUNERS-CAUSERIES 1992-1993 de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain

Monsieur James R. Schlesinger

Conseiller senior
Lehman Brothers
Conseiller
Center for Strategic and International Studies



Le mardi 9 mars 1993 à midi
Radisson Gouverneurs Montréal

Allocution :

«Politiques américaines après la fin de la guerre froide et dans le contexte de l'élection d'un nouveau président»

Prochain déjeuner-causerie : 16 mars 1993

Monsieur Jacques A. Drouin
Président du conseil et chef de la direction
Corporation du Groupe La Laurentienne
Le Reine Elizabeth

Réervations : Ghislaine Larose
Téléphone : 871-4001
Télécopieur : 871-1255
5, Place Ville Marie
Niveau Plaza - Bureau 12500
Montréal (Québec) H3B 4Y2



CONSERVATOIRE LASSALLE



Madame Nicole Germain, présidente du Conseil d'administration du Conservatoire Lassalle depuis bientôt trente ans, est heureuse d'annoncer la nomination de son successeur, monsieur Hugues Ferron, au poste de président; il était, au moment de sa nomination, secrétaire du Conseil. Monsieur Hugues Ferron, avocat, est secrétaire de la Commission de la construction du Québec.



Monsieur Hugues Ferron, président du Conseil d'administration du Conservatoire Lassalle, est heureux d'annoncer la nomination de madame Nicole Germain au poste de présidente honoraire; elle continuera ainsi à faire profiter ce collège de sa grande expérience du monde des communications. Le Conservatoire Lassalle offre le programme d'études collégiales Science de la parole dont la concentration est le théâtre et la communication. Ce programme mène à l'obtention d'un D.E.C.

É D I T O R I A L

Provigo, une autre histoire de grenouille

Jean-Robert Sansfaçon

La proposition d'achat d'Univa (Provigo) par le groupe financier new-yorkais Blackstone est sans doute le moindre de deux maux. Entre la vente définitive de Provigo à un concurrent étranger, et la prise de contrôle temporaire par un investisseur exclusivement intéressé à faire fructifier son argent, la seconde solution a l'apparence d'un sucre d'orge.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce Bertin Nadeau est un joyeux bricoleur d'échafaudages financiers. Lui qui, en 1985, prenait le contrôle de Provigo avec deux sous en poche, le voilà, plus endetté que jamais, qui s'apprête à vendre et à racheter à peu près le même bloc d'actions de Provigo.

La transaction est complexe. Une nouvelle compagnie créée par Blackstone (80 %) et Unigesco-Bertin Nadeau (20 %) achète toutes les actions de Provigo en circulation et paie les dettes. Le coût: 1,6 milliard\$, dont 1,2 milliard\$ empruntés, 325 millions \$ provenant des coffres de Blackstone et à peine 40 millions\$ de Unigesco. Mais Unigesco n'a pas cet argent, du moins pas encore. Elle ne l'aura que le jour de la vente de ses 250 millions\$ d'actions de Provigo... à elle-même et à son nouveau partenaire américain. C'est l'histoire du chien qui se mord la queue en essayant de se faire le plus de bien possible. Mieux, de l'opération il lui restera 210 millions\$ d'argent frais pour rembourser ses dettes du passé.

D'ici sept ans, Blackstone pourra revendre ses actions au prix le plus élevé possible. Si Unigesco est en mesure de les racheter, tant mieux. Sinon, elles seront écoulées sur le marché, ou vendues en bloc à un autre investisseur. C'est à ce moment seulement que nous saurons si Provigo sera toujours une chaîne de distribution québécoise.

Ce type de transactions effectuées avec très peu de capitaux et beaucoup d'emprunts est excessivement coûteux à cause des intérêts, et donc très risqué. Les Campeau, Gauthier l'ont appris à leurs dépens.

La seule motivation qui peut conduire Blackstone à emprunter 75 % de la somme investie, c'est l'espoir d'un rendement élevé. Un calcul rapide nous force à croire que les actions de Provigo devront doubler d'ici cinq ans pour satisfaire l'appétit de Blackstone. Est-il besoin d'ajouter que dans les conditions actuelles du marché de l'alimentation, les pressions sur Provigo et ses employés seront considérables.

Si Bertin Nadeau a dû pousser l'ingéniosité jusqu'à la limite, c'est qu'Unigesco était beaucoup trop endettée pour poursuivre normalement ses activités: 360 millions\$ de dettes, soit quatre fois plus que la valeur nette de l'entreprise.

Une série d'erreurs l'avait conduit au bord de ce gouffre. Erreurs de Pierre Lortie, ancien président vedette de Provigo, lors de l'achat de Sport Experts et de Distribution aux Consommateurs; erreurs aussi de la Caisse de dépôt qui, pour garder Provigo sous bannière québécoise, avait permis à Bertin Nadeau d'en prendre le contrôle en 1985. Lui qui n'avait ni expérience des grandes chaînes ni capitaux, s'était tout de même permis de récolter 85 millions\$ en vendant des actions de sa petite société dans l'euphorie du Régime d'épargne-action.

À 6,25\$ l'unité, ces actions qui ne valent plus que 1,25\$, ont coûté au bas mot une quinzaine de millions\$ en dépenses fiscales au gouvernement québécois, et occasionné des dizaines de millions de pertes pour les petits actionnaires d'Unigesco.

Au royaume des bricoleurs financiers

Le Parti québécois aura beau se scandaliser de ce qui arrive à Provigo, il devra se rappeler qu'il était au pouvoir en 1985 et qu'il n'est pas tout à fait étranger aux abus, effets pervers et déboires qui ont accompagné plusieurs investissements REA. C'est vrai que l'acquisition de Provigo par des intérêts américains n'est pas la meilleure nouvelle entendue cette année, d'autant plus qu'il n'y a pas que le contrôle qui traversera la frontière, il y a aussi les millions\$ en profits. Mais forcer la Caisse de dépôt à bloquer la transaction biscornue concoctée par Bertin Nadeau n'arrangerait rien. La Caisse n'a ni l'intérêt, ni les moyens de se substituer aux investisseurs privés dans ce dossier.

Après toutes les erreurs du passé, la solution la moins dramatique que nous puissions souhaiter pour Provigo, et pour le Québec, c'est que les prévisions de Bertin Nadeau se concrétisent et qu'Unigesco reprenne le contrôle de Provigo après le départ de Blackstone. Sinon, c'est la survie même de la chaîne et des milliers d'emplois qu'elle procure qui sont menacés.

Comment peut-on être Noir à Québec?

Gilles Lesage

L'apprentissage et la pratique du respect de l'autre et de la tolérance véritables ne sont pas faciles. M. Jacques Parizeau a appris à ses dépens, récemment, que le réalisme et la franchise dont il se targue, si bien intentionnés soient-ils, sont profondément blessants pour les Québécois qui ne sont pas de souche ou pure laine. Dans la même veine, le chef de cabinet de M. Jean Chrétien vient de faire une expérience semblable. Avec un résultat aussi sain de part et d'autre.

Pour tenter de dissuader M. Boubacar Toure de se porter candidat à l'investiture libérale dans Beauport-Montmorency-Orléans, M. Jean Pelletier aurait fini par lui dire: «Le tissu sociologique québécois n'est pas encore assez évolué pour accepter la candidature d'un Noir. Il ne faut pas donner trop de bouchées aux Québécois», aurait ajouté l'ancien maire de Québec.

Reconnu pour son style direct et son franc parler, M. Pelletier ne nie pas ces propos. Il tente de les atténuer en les limitant aux Québécois de la capitale, d'abord, puis en expliquant que «la couleur ou la race ne peuvent influencer d'aucune manière le choix d'un candidat ou d'une candidate dans quelque région que ce soit au Canada». Pour lui et

son chef, M. Chrétien, l'incident est clos. À preuve, M. Toure est en lice et sera bien accueilli si les militants le choisissent candidat, mardi prochain.

Les propos initiaux de M. Pelletier sont aussi blessants pour ses concitoyens que pour M. Toure. Il est inquiétant de se faire dire ainsi que les Québécois de souche seraient rébarbatifs, sans autre examen, à élire un compatriote d'origine malienne. On préfère croire que le chef de cabinet libéral voulait plutôt réserver la place pour une femme, Mme Doris Dawson, sœur de l'ancien député Dennis Dawson. Mais alors une autre question surgit: pourquoi faire de la discrimination positive en faveur des femmes si elle doit se faire au détriment des minorités, visibles ou non?

Quoi qu'il en soit, l'incident est déplorable. Il démontre que la sensibilité est à vif quand pointe l'ombre de la xénophobie, et que personne n'est à l'abri de propos blessants. Que ceux qui condamnent M. Pelletier sans appel se regardent et que celui qui n'a pas péché...

Comme M. Parizeau, M. Pelletier se refuse probablement à être PC (Politically Correct). Il faut dire la vérité en politique, mais il y a le ton et la manière. Il n'est pas incorrect, à tout le moins, d'éviter les pelures de banane et de ne pas exacerber les tensions.

LETTRES

La planète des Québécois

En France, on l'a vu à Maastricht, des Portugais vivant à Poitiers depuis 22 ans n'avaient pas le droit de vote. Idem pour l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et pour toute l'Europe pourtant démocratique.

En Estonie, les Russes, qui font 30 % de la population, n'ont pas eu la chance de se prononcer sur l'indépendance du pays. Au Japon, les Coréens de la troisième génération n'ont pas le droit à la nationalité, encore moins au droit de vote.

Israël reçoit présentement 400 000 immigrants russes. Il serait impensable, inimaginable qu'un seul d'entre eux prenne partie pour les Palestiniens, encore moins qu'ils s'opposent au sionisme. Bref, le Québec est sur une autre planète.

À peine un tiers (37 %) des immigrants parlent notre langue et 92 % s'opposent de front, ouvertement et sans gêne, à notre projet d'indépendance nationale. Quelque part dans nos tripes nationales, on a tellement mal que personne n'en parle. Sauf monsieur, dernierement.

Une fois n'est pas coutume. Mais pour combien de temps encore?
Marc Dubé
Québec

En avant Parizeau

Le traitement par les médias des derniers propos de M. Parizeau nous amène à nous questionner sur le véritable rôle de discours politique. Depuis quelques semaines, M. Parizeau nous dévoile son plan d'action pour mener le Québec à sa souveraineté en s'attardant à certains faits qui influenceront le calendrier politique (faiblesse d'un gouvernement minoritaire à Ottawa et faible partici-

pation des anglophones et des allophones au projet de souveraineté). Ses propos, bien que reflétant des réalités statistiques ont été interprétés comme des «gaffes politiques», car toute vérité, selon certains, ne semble pas bonne à dire.

Dans les pays occidentaux, nous faisons face à une grave crise de confiance envers nos élus. La population ne se sent plus représentée par des politiciens qui vivent de compromis tordus pour rester accrochés au pouvoir.

Cette crise est amplifiée par l'avènement du phénomène du *politically correct* qui amène les élus à demeurer sur la clôture, sans se compromettre et à rester dans les discours creux pour ainsi plaier à une plus grande partie de l'électorat.

Il est plus que temps que les citoyens puissent être informés des véritables intentions de nos élus. Pourquoi attendre les «coullages» scandaleux pour connaître la véritable opinion des politiciens? Pourquoi le PQ et M. Parizeau doivent-ils payer pour être en avance sur leur temps?

Robert Cardin
Sébastien Harvey, étudiants en droit
Université de Montréal
Montréal, 28 janvier 1993

L'impuissance relative de l'argent

Le référendum de l'automne dernier a coté environ 300 000 000 \$ et les propagandistes du OUI ont eu à leur disposition la plus grande partie de tous ces millions. Pourtant, le NON a remporté la victoire haut la main d'un bout à l'autre du Canada: quel honteux gaspillage ont fait les gouvernements de l'argent du public, au nom de la soi-disant démocratie!

Le gouvernement a nommé un avocat de Montréal au salaire de 275 \$ l'heure, pour essayer de régler le différend qui existe entre le Québec et les indiens criés. D'autre part, certains juges canadiens se plaignent de ne pas être suffisamment rémunérés, malgré un traitement de 155 000 \$ par année.

Il règne, en Amérique, le Canada y compris, une mentalité matérialiste et hédoniste, qui croit, bien à tort, que tous les problèmes peuvent se résoudre par l'argent. Cependant, de multiples problèmes font bouler de neige ou s'accumulent, de plus en plus, de jour en jour.

Plusieurs fonctionnaires, tant à Ottawa qu'à Québec, reçoivent plus de 100 000 \$ par année, ce qui n'empêche pas le chômage de subsister et de prendre de plus en plus d'ampleur et de gravité. Quand donc nos dirigeants et nos bureaucrates mettront-ils la main à la pâte afin d'agir concrètement pour le plus grand bien de toutes les classes de la population?

La pratique, ou l'histoire, du veau d'or, existe ailleurs que dans la Bible, puisque, de nos jours, plus que jamais, il y a encore d'innombrables, des millions même d'adorateurs de cet «animal», de l'argent ou de Mammon: loteries, bingos, raffles, tirages, etc., etc.

Les modes de vie matérialistes (je n'ose pas employer le mot civilisation) se sont toujours détruits eux-mêmes, dans le passé, et c'est ce qui s'en vient rapidement pour notre mode de vie actuel, lui aussi: *Materialism digs its own grave* (le matérialisme creuse sa propre tombe) est un axiome bien connu des historiens.

Jean-Paul Trudel
Écrivain et historien
Ottawa, 3 février 1993

L'APPROCHE PROVIGO

C'EST POURTANT SIMPLE, TU M'DONNES UNE PIÀSTRE, AVEC LA PIÀSTRE, J'EMPRUNTE UN CINQ, J'TE REMETS TA PIÀSTRE... ON EST QUÏTTES! PIS Y M'RESTE QUATRE PIÀSTRES POUR MACHETER UNE BIÈRE...HEU! À MANGER!



L'empire de Godzilla

Décidément, les dinosaures sont de bien curieuses bestioles. Voilà 65 millions d'années qu'ils ont disparu de la surface de la terre et jamais ils n'ont été aussi présents. Nos écrans, la devanture de nos magasins de jouets, la une de nos magazines sont peuplés de leurs silhouettes massives. Seraient-ils les détenteurs d'un secret?

On pourrait le croire tant est grande l'agitation autour de leur souvenir en cette conclusion de millénaire où, dit-on, finira l'Histoire. Mais quel secret? La réponse se trouve sans doute dans la terreur originelle qu'inspirent leurs crocs acérés et le calme trompeur de leur masse qui, d'un coup, se hérise. Pour combattre. Et tuer. Impitoyablement.

Car telle est la loi de la vie. La redoutable fascination des godzilla et autres *tyrannosaurus rex* de notre jeunesse se trouvait là, dans cet étalage de puissance aveugle et cruelle. La peur a toujours été un excellent moyen de dissuasion.

Les états-majors des deux blocs qui, alors se partageaient le monde le savaient bien, eux dont la puissance de feu risquait par une simple pression du doigt, de nous faire basculer dans ces recommencements du monde. La terreur de l'un nourrissait l'autre: Godzilla n'est pas né dans le pays d'Hiroshima sans raisons.

Les OVNIS et les Martiens qui soudain se sont mis alors à proliférer, ont la même origine. Leur nature androïde, Barthes et Jung nous l'ont démontré, n'était pas non plus innocente: il s'agissait de se rapprocher, d'humaniser le frère ennemi diabolisé, le communisme devant cette «autre» menace venue du ciel.

«Chaque jour étonné tu reprends terre

cette nuit n'était pas la dernière
mais le brontosaurus
mais César



F U L V I O
C A C C I A

mais l'inca
mais le Corbeau te guette
monde mou...» ICBM, le poème de Paul-Marie Lapointe évoque magnifiquement — en convoquant âges et continents — la terreur banalisée de ce moment.

Aujourd'hui les conditions politiques ont apparemment changé. Le Mur de Berlin, il est vrai, s'est effondré. De l'équilibre de la terreur nous sommes passés au déséquilibre des terreurs. De la social-démocratie et du libéralisme à l'écologie et à la pensée politiquement correcte. Quoi d'étonnant si ces horribles bêtes à crocs et à cornes cailent désormais... comme de gros chats.

Dinotopia de l'illustrateur James Gurney nous en donne un bel aperçu. Cet album illustré qui cartonne avec des ventes américaines de 400 000 copies, nous peint les dinosaures sous les traits du meilleur ami de l'homme.

Une île aux vagues splendeurs orientales accueille ces retrouvailles. Le monstre de jadis est devenu bête d'apparat et de locomotion. Mieux, il est devenu familier comme nos machines.

Exit la terreur de l'enfance. Vive les charmes bourgeois d'un gentil Quetzalcoatlus en animal de compagnie. L'Étanger est ainsi domestiqué, réduit à la fonction utilitaire d'une humanité qui contrôle tout, banalise

tout, même le monstrueux. «Brave Brontosaurus!» aurait pu s'exclamer le pantéologue Stephen Jay Gould dont le livre du même nom est traduit en plusieurs langues. Ainsi l'humanité se réconcilie avec cette proto-histoire épeurante qui lui pendait au nez chaque fois qu'un puissant de la terre s'approchait de trop près de la chambre des boutons.

Mais cette époque est-elle réellement révolue? Chassez le naturel, il revient au galop. Telle est la leçon que nous assènera à coups de milliards et d'effets spéciaux Steven Spielberg dans son futur film *Jurassic Park* dont la sortie, prévue pour juin, sera à ne pas en douter le point d'orgue de ce festival médiatique de dinos sympathiques.

Cette adaptation du best-seller de Michaël Crichton met en scène un scientifique qui reconstitue des dinosaures en éprouvettes, à partir de l'ADN de fossiles. Son succès se transformera, capitalisme oblige, en lucratif parc d'attraction pour touristes en mal d'émotions fortes. Mais là encore la nature reprendra ses droits et les gentils dinosaures, leur liberté meurtrière.

La revoilà donc, cette terreur qu'on avait cru oubliée. Elle retourne, amplifiée, déculpée par la science, surgissant désormais du coeur infinitésimal de la vie: le génome. À l'heure du débat éthique sur l'eugénisme et de la purification ethnique, le message ne saurait être plus clair. Ce rousseauisme convenu témoigne d'une civilisation en désarroi qui ne peut se représenter le monde qu'à travers les terreurs que lui inspire sa complexité.

Triste constat qui renvoie chacun à son irréductible nature et prépare le terrain au Nouvel Ordre idéologique mondial où les plus forts n'accepteront d'aider les plus faibles que si leur intérêt politique et économique s'en trouve justifié.

À PROPOS

... de la vie privée

À risque de pasticher une étude récente, les citoyens ne veulent pas, n'acceptent pas de voir leur «identité piratée». Juste retour des choses ou évolution inéluctable? L'anonymat de la vie urbaine et la déshumanisation de la technique incitent à une incessante recherche d'autonomie dans tous les domaines de l'existence.

Ce n'est ni le temps, ni le lieu de raffiner des «distinctions» entre secteurs public et privé en ce qui concerne la protection jalouse de l'intimité, de cette sphère précieuse mais fragile que définit la notion de vie privée.

C'est là que se situe le sens profond du projet de législation que le ministre des Communications entend déposer sous peu, à l'Assemblée nationale en vue d'assurer, dans le vaste secteur privé, la protection des renseignements personnels.

La Commission ne saurait trop encourager le gouvernement et l'Assemblée nationale à l'engager dans cette voie.

Certes, le Québec deviendrait ainsi le premier lieu en

Amérique du Nord où seraient intégralement protégés, les renseignements personnels. En franchissant ce pas, on achèverait l'édification du modèle québécois. Mais, trêve de chauvinisme à fleur de peau. Ce n'est pas là que devrait résider la réelle fierté du gouvernement, des législateurs: ce nouveau pari exprimerait ouvertement leur profond respect de la société civile et leur attachement à l'idéal démocratique.

Assurer d'une protection jalouse cette dimension de la vie privée que cerment les renseignements personnels, c'est donner un gage concret au pari de la liberté qui fonde la démocratie. C'est souscrire au dessin original de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Un passé éloquent, un avenir à protéger
Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

L'édition revue et corrigée

À quand une politique du livre qui soutienne les artistes et non pas une industrie de bureaucrates?

FRANÇOIS LANDRY

Étudiant au doctorat
Université de Sherbrooke

C'est un secret de polichinelle: les éditeurs du Québec freinent leur production. La débâcle économique et les taxes dont on éreinte le fragile livre québécois affectent certes éditeurs et libraires, mais il

faudrait aussi s'interroger sur la situation de nos auteurs. Est-il pertinent de publier prioritairement au Québec? Les éditeurs ont-ils rendu aux écrivains la part qui leur revenait?

L'éditeur, tel qu'on le rencontre de nos jours et que le sens commun admet désormais comme l'incontournable partenaire de l'auteur dans son processus de publication, apparaît au Québec à la fin du siècle dernier.

Jusqu'à là, l'insignifiance du marché ne justifiait pas d'autre médiation que celle de l'écrivain à son imprimeur, chacun cumulant des tâches en théorie assumées par l'éditeur d'aujourd'hui. L'autoédition et le compte d'auteur constituaient donc les seules avenues de publication. Comment ce nouvel agent, l'éditeur, s'est-il glissé dans le tableau? Par l'extension artificielle du marché ou autrement dit, par l'imposition de la littérature québécoise à un nouveau lectorat.

En 1875, le ministère de l'Instruction publique, forme larvée de notre actuel ministère de l'Éducation, désireux de stimuler la fibre patriotique des Canadiens, confiait à l'abbé Henri-Raymond Casgrain la responsabilité de procéder à la sélection d'œuvres qu'achèterait le Secrétariat de la province pour les distribuer aux élèves comme prix académiques.

Et l'éditeur fut...

Casgrain contacta des auteurs, élaborait un catalogue, fit imprimer les œuvres retenues, veilla à leur révision, bref s'interposa entre l'écrivain et son «public». Ainsi, l'éditeur apparut au Québec au moment précis où des subventions lui furent consenties, multipliant par 10 les tirages habituels.

Détail important: jamais les auteurs ne reçurent de compensations monétaires pour leur travail, un labeur qui permit pourtant à l'abbé Casgrain de faire d'excellentes affaires et de beaucoup voyager. Cette entorse devint immédiatement une tradition. Car il semble toujours bel et bien reconnu que le bénéfice d'une publication suffit à récompenser l'écrivain.

En principe, une triple articulation définit l'acte d'édition. L'éditeur risque; l'éditeur se responsabilise; l'éditeur représente. En d'autres termes, il assume économiquement et juridiquement les conséquences de ses choix. La préférence logique de notre économie de marché exige que l'investisseur — qu'il s'agisse de livres ou de tout autre produit de consommation — provoque une demande ajustée à son offre, conquière un marché, soumette des produits dont la consommation consacrera la qualité. Sans qualité, pas de demande; pas de demande, pas d'entreprise, entend-on souvent.

Or, il est de notoriété semi-publique que nos éditeurs littéraires ne doivent leur succès qu'à l'exploitation d'un dysfonctionnement spécifique à la conjoncture du Québec. Une enquête de l'UNESCO (1966) révélait que le marché de l'édition ne saurait survivre au cœur d'une population de moins de 12 millions d'habitants. Les subventions, indispensables donc au sain dé-



THE NEW YORK TIMES

veloppement de la littérature, pallient cette carence.

Mais nos éditeurs ont confondu les fins et les moyens. Ils rafflent les subventions, couvrent pratiquement leurs frais avant la mise en vente des livres puis abandonnent à son sort la production qu'ils défendent en principe.

Résultat? Après les laudations d'usage (critiques circonstancielles, publicités de lancement, consignation de trois mois en librairie), les livres échouent dans les entrepôts où ils deviennent vite encombrants. C'est pourquoi on pille les livres («Papier-déchet» dans les pages jaunes), parfois sans autorisation de l'auteur. Cette solution est la plus imaginative et la moins onéreuse qu'aient dénichée ces agents pourtant responsables de la diffusion de la culture dans un marché déjà sous-alimenté. À qui profite cette frime culturelle? À l'auteur? Allons donc! À quoi rime, au juste, cette dilapidation de fonds publics? Ces dépenses gouvernementales soutiennent-elles la propagation de la lecture? Assurément non.

Il n'existerait pas de grand public pour les œuvres québécoises. En tout cas les «stratégies» de l'éditeur sont impuissantes à se le rallier. D'ailleurs les principaux interlocuteurs de nos marchands de culture ne sont pas les

consommateurs ni les auteurs mais le Conseil des Arts du Canada et le ministère des Affaires culturelles, qui injectent des fonds en édition et création. Ces structures salvatrices donnent lieu à des jeux de couilles que dérobent à l'analyse certains atavismes mystifiants (désincarnation du Beau, gratuité de l'Art, mépris des considérations matérielles...). Faut-il voir dans le traditionnel hiatus art/subsistance la

principale raison du mutisme des écrivains et plus encore de leur organisme de représentation, l'UNEQ, vis-à-vis d'une situation aussi consternante? Comme toute institution sclérosée, celle de la littérature québécoise est traversée de trafics d'influence, de conflits d'intérêts, de chantages à peine déguisés, de petits régimes de terreur, d'anathèmes rien moins que métaphysiques.

Qui contrôle les jurys? Qui contrôle la critique? Qui a le pouvoir de faire et défaire les réputations? Les auteurs ont eux-mêmes accès à des bourses de création. Il faudrait ici longuement disserter sur l'indéniable force politique d'une certaine génération d'écrivains très bien placés, vivant dans la sécurité des emplois permanents (cégeps, universités, médias). Comme quoi il est des littéraires qui savent mépriser les contingences ma-

térielles dans un relatif confort et qui décrochent plus souvent qu'à leur tour les timbales subsidiaires. Ces représentants de l'establishment littéraire d'avant-garde sont si affables qu'ils ont des amis partout.

Vous voulez écrire?

Is gagnent des prix, siègent aux jurys, «militent» activement à l'UNEQ, écrivent beaucoup et une génération d'étudiants a acheté leurs bouquins. Ils diront ensuite que leur écriture se moque des compromis esthétiques et ignore la démagogie. Clôture du circuit.

Vous voulez écrire? Cette activité s'adresse aux bien-nantis, aux yuppies, aux BCBG, aux retraités, ou aux jeunes idéalistes que les réalités auront tôt fait de décevoir. Les droits d'auteur rapportent 10 % sur les ventes au détail. Généralement les tirages initiaux d'un roman au coût moyen de 20 \$ oscillent autour des 1500 exemplaires.

Lorsque les trois quarts sont déchiquetés pour cause de mévente, échappant de la sorte au barème de calcul des droits d'auteur, on comprend mieux pourquoi de plus en plus de véritables écrivains, écoeurés de mourir de faim pendant que l'éditeur joue au golf en Floride, abandonnent la partie et deviennent n'importe quoi d'autre... ou publient en France.

À quand une politique qui soutiendra, non plus une industrie de bureaucrates pour qui la culture se résume à des bilans annuels, mais les artistes, s'il en reste?

Un projet en voie de développement

«sauvage»?

Les HEC construiront un pavillon dans un boisé de grande valeur patrimoniale

FRANÇOIS VERMETTE

Géographe

Après avoir envisagé et abandonné l'idée d'un agrandissement, l'École de Hautes Études Commerciales entreprendra bientôt la construction d'un tout nouveau pavillon.

Volant conserver une localisation à proximité du campus de l'Université de Montréal, l'École se trouvait limitée dans les choix de terrains disponibles.

Après de longues négociations avec le collège Brébeuf pour l'achat de son terrain de football faisant front sur le chemin de la côte Sainte-Catherine,

HEC dut se contenter d'un terrain perpendiculaire à une voie de circulation et adjacent à la faculté d'aménagement. Tout serait bien si ce terrain n'était recouvert à demi d'un boisé d'une grande valeur.

Le boisé du collège Brébeuf est donc en grand danger. Appartenant à la forêt du mont Royal par sa formation, il est une relique d'un autre âge, d'un temps où les grandes institutions du savoir, de la santé et du sacré ont envahi les flancs de la montagne.

Ces grandes institutions s'entouraient de domaines partiellement boisés, chasses gardées fermées au public.

Des grands domaines boisés de ce secteur il est le seul à avoir traversé le temps dans sa quasi-intégrité.

De grande qualité, il surprend par son relief qui nous rappelle que nous sommes aux abords du mont Royal.

Ce micro-relief tout en petites bosses, en creux et en affleurements rocheux, a disparu ailleurs sous l'urbanisation du secteur, mais est encore très visible à cet endroit. Avec le mont Royal Hunting Club laissé à l'abandon par l'hôpital Sainte-Justine, il rappelle que ce secteur fut une forêt sauvage et giboyeuse.

Dans une étude de l'École d'architecture de paysage datée d'avril 1991 et commandée par HEC, les auteurs reconnaissent que le boisé, compte tenu de sa situation géographique et du contexte urbain, a une grande valeur patrimoniale et que celui-ci est associé au mont Royal.

Contrairement au couvert boisé du campus de l'Université de Montréal qui est en constante régression depuis 1955, le boisé de Brébeuf est, quant à lui, resté relativement stable.

Pour tenter de préserver au maximum cette intégrité du boisé, les auteurs suggèrent de proscrire la construction au centre de celui-ci.

Cette préservation du cœur du boisé permettrait d'unifier dans un espace ouvert au public, le collège Brébeuf, le futur pavillon de HEC et la faculté d'aménagement.

La préservation de l'intégrité du boisé était préconisée nonobstant sa valeur écologique.

En effet l'étude écologique donnait des résultats mitigés sur la valeur du boisé mais déclarait que tout groupement d'arbres constitué

d'espèces dites nobles avait en milieu urbain une grande valeur au plan environnemental.

De même en conclusion les auteurs allaient plus loin et suggéraient de conserver le boisé comme un vestige de la forêt du mont Royal.

Le site du patrimoine, le règlement sur la coupe des arbres et la reconnaissance par des experts de la valeur du boisé nous amenaient à penser que le projet HEC respecterait cette intégrité du boisé. Il n'en est rien.

HEC a bien tenté d'acheter le terrain en front de la côte Sainte-Catherine, ce qui lui aurait permis de conserver le boisé, mais n'ayant pu obtenir cette concession du collège Brébeuf, elle a opté pour la construction dans le boisé.

Conscients de cette profanation, les promoteurs se sont lancés dans une opération charme tentant de rallier les uns avec un stationnement minimal, axant leur développement sur un

lien avec le métro, les autres en alléguant que le bâtiment ne coupera que 18 arbres et que le reste du boisé sera protégé et accessible au public.

L'opposition qui pourrait venir de la faculté d'aménagement est désamorcée par le fait que son doyen présidait le jury pour le choix de l'architecte et qu'il contribue maintenant à vendre le projet.

Le projet chemine depuis mai 1989 à la Ville de Montréal, le terrain est acheté depuis le printemps 1992; les architectes retenus, une esquisse assez avancée circule depuis octobre 1992 qui est celle qui sera (peut-être l'est-elle déjà) présentée au comité exécutif et au comité consultatif.

Or, la Ville ne semble pas avoir envoyé de signaux aux promoteurs pour leur indiquer l'impertinence de détruire le boisé; rien n'a encore été vraiment rendu public et le passage au CCA ne se fera qu'en mars 1993. Les promoteurs (chez HEC c'est le responsable du projet, M. Lacombe, qui nous a précisé l'échéancier lors d'une présentation du projet au profit des Amis de la Montagne) veulent lever la première pelle de terre en mai 1993.

Ce délai d'un mois est beaucoup trop court pour que le projet puisse être modifié de quelque façon que ce soit.

Les solutions existant pourtant et l'ultimatum de HEC de transporter son projet à Laval, ou on lui a offert gracieusement des terrains, si on lui met des bâtons dans les roues, est d'une bassesse qui surprend chez cette institution qui disait vouloir donner l'exemple.

La concertation que l'on nous sert à toutes les sauces jusqu'au commercial à la télé fut complètement absente du processus. HEC a agi en solo négociant avec l'un et avec l'autre.

Encore une fois on veut nous mettre devant le choix entre le développement sauvage ou rien du tout, encore une fois le patrimoine devra être sacrifié pour qu'un projet voie le jour.

N'avons-nous fait aucun progrès en vingt ans?

Nos éditeurs rafflent les subventions, couvrent pratiquement leurs frais avant la mise en vente des livres, puis abandonnent la production.

Le Zaïre sur un volcan

Mais les politiciens refusent l'éventualité d'une famine à la somalienne

DIEUDONNÉ MUNYAGA KAZOZI

LUCIEN MANDJANDJA NAKI

Militants du Rassemblement katangais

À Zaire de Mobutu, la crise économique se fait sentir partout et les prévisions sont très sombres. La plupart des politologues sont d'accord que le Zaïre est sur un volcan, mais ils ne veulent pas accepter l'éventualité d'une guerre civile et une famine comme celle de la Somalie, même avec Mobutu à la tête de ce pays.

À Gbadolite «le Versailles zairois» ou à bord de son yacht, Mobutu rit dans sa barbe, en lisant les nouvelles en provenance de la conférence nationale qui a fait le constat qu'il demeure toujours le «Guide de la Nation», le seul garant de la nation, responsable de la défense nationale, de la sécurité du territoire, de la politique extérieure et inférieure (Article 4 de la Constitution de transition).

Les ambassades occidentales à Kinshasa ne sont pas loin de partager l'analyse de monseigneur Laurent Monsengwo le président de la conférence nationale souveraine. Mobutu est «incontournable», c'est un «mal nécessaire pour préserver l'unité du pays», l'expression revient souvent dans les conversations et les discours officiels des Zairois. Le spectre du

Katanga, des trois guerres du Shaba et de l'éclatement de cet immense pays, fait frémir la grande majorité des Kinois en général et plus d'un analyste à Bruxelles, Paris ou Washington en particulier. En plus, les diplomates occidentaux basés à Kinshasa continuent à considérer Mobutu comme le seul interlocuteur valable de préserver leurs perpétuels intérêts (cuivre, cobalt...) au Zaïre. Fort de ce soutien, Mobutu n'est plus pressé de faire ses valises.

La troisième voie

La grande victoire de Mobutu jusqu'ici est l'échec cuisant de l'opposition zairoise de le faire partir du pouvoir comme ses congénères Kaunda, Sassou-Nguesso, Ziyad Barre... Tshisekedi et son Union sacrée, les vétérans Gizenga, Kamitatu, Kanza, Iléo... ont échoué épouvantablement de mettre Mobutu hors de nuire. La vieille classe politique zairoise est usée. Il faut du sang neuf pour réorganiser l'opposition et surtout envoyer tous les anciens partenaires du mobutisme à la retraite.

Entre les dinosaures de l'union sacrée et ceux de la mouvance présidentielle, seule la troisième voie reste possible pour sortir le Zaïre de la présente crise. Et les jeunes qui ne sont pas les créatures de Mobutu, comme 95 % des politiciens qui participent aux travaux de la conférence nationale, constituent cet

espoir. Le Zaïre a besoin de jeunes leaders qui n'ont jamais goûté à la potion mobutuine, et surtout de petits leaders qui doivent féconder la masse du peuple, l'éveiller à la réalité, lui montrer comment sortir de la pauvreté, de l'ignorance et la misère. C'est l'absence de petits leaders qui enfante déjà d'autres dictateurs au Zaïre et qui ouvre en plus la voie à de soi-disant «vrais opposants», «grands hommes», à de soi-disant «Moïse, grands héros», que l'on nous impose d'admirer, de vénérer et de suivre comme des moutons par l'entremise de cette mascarade de la «conférence nationale souveraine».

Les Zairois ne peuvent prétendre ignorer les causes qui les empêchent de chasser Mobutu de la présidence de leur pays. Si Mobutu est encore président du Zaïre, c'est parce que les problèmes qui ont été à l'origine de son coup d'État, le 24 novembre 1965, restent entiers. Et surtout la plupart de ceux qui l'ont aidé à le faire, et à conserver ledit pouvoir en lui taillant une constitution à sa mesure sont presque tous à la tête de l'union sacrée (la grande coalition de l'opposition à la conférence nationale).

Il faut dire à Mobutu et à tous ses anciens amis: «Vous avez manqué le grand rendez-vous avec le MPR (Mouvement Populaire de la Révolution), il est grand temps de laisser la place à l'autre génération, bien sûr celle de vos enfants.»

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veau, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélar (responsable), Roland-Yves Carignan, Paule Des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Le Plein des livres); à l'Information économique: Gérard Bernabé (responsable), Robert Durrissac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Jocelyn Coulon, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'Information politique: José Boileau, Jean Dion, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commissaire), Danielle Cantara, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Gloria Tallon (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacs, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thibet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Lynda Di Cesare, Richard DesCormiers, Michael Schneider, Louis Simoneau. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge Côté, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Jean Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

ACTUALITÉS

FONCTIONNAIRES De l'argent, parfois...

SUITE DE LA PAGE 1

Ces renseignements ont été recueillis au sein du gouvernement.

Lorsque nos deux Sherlock Holmes ont fait leur rapport, nous leur avons proposé de couvrir leurs frais. Nous imaginions que leurs contacts leur fourniraient ces renseignements contre rémunération. Mais il n'en était rien.

Des fonctionnaires fournissent en effet gracieusement des renseignements confidentiels à des enquêteurs privés, en échange de leur collaboration.

L'un de nos deux détectives privés a quelques contacts au service des enquêtes de l'aide sociale. Ces contacts, dit-il, lui fournissent le contenu de dossiers de bénéficiaires dont ses clients, des avocats généralement, cherchent à retrouver la trace.

En échange, il leur promet de leur fournir des informations sur des assistés sociaux qui font l'objet d'une enquête pour fraude. S'il apprend qu'un assisté social travaille au noir, par exemple, il le dénonce.

Cet enquêteur privé a déjà été employé du Bureau de crédit de Montréal (Equifax). A ce titre, il communiquait souvent à ses contacts au sein du gouvernement la fiche de crédit d'un contribuable soupçonné de fraude. C'est ainsi qu'il récompensait ses informateurs.

En retour, ces commis de l'Etat rémunéraient leur clandestin collaborateur avec des renseignements personnels appartenant à d'honnêtes citoyens qui s'attendaient à la confidentialité.

Le second détective qui a collaboré avec nous corrobore sans hésitation cette version des faits.

«J'aide des fonctionnaires à faire leur travail», dit-il tout bonnement. Il affirme servir parfois d'intermédiaire pour un fonctionnaire de l'aide sociale qui voudrait vérifier une information sur un bénéficiaire que possède la CSST.

Des fonctionnaires préfèrent cependant agir contre espèces sonnantes et trébuchantes et arrondir leurs fins de mois en acceptant quelques billets sous la table.

L'une de nos sources relate le cas d'un enquêteur de l'aide sociale qui fournissait de 75 à 100 dossiers d'assistés sociaux par jour à un collègue du bureau de crédit. Il recevait en retour 1\$ par dossier.

D'autres acceptent pour leurs bons services une bouteille de cognac à Noël.

Ces liaisons dangereuses existent dans à peu près tous les organismes publics détenteurs de fichiers importants. La Sûreté du Québec et son Centre de renseignement policier, à Parthenais, n'y échappent pas, selon nos sources.

Dans son bulletin d'information confidentiel de décembre 1991, le Centre admet candidement devoir «malheureusement déplorer plusieurs bris de sécurité au niveau de l'aspect confidentiel des informations contenues au CRPQ».

Il arrive que des fonctionnaires se font prendre à ce petit jeu. Et lorsque c'est le cas, la justice ne s'acharne pas sur le sort du coupable.

Un fonctionnaire de l'assurance-chômage a été reconnu coupable en décembre dernier d'avoir vendu (20\$ pièce, pour un magot d'au moins 2000\$), des renseigne-

ments personnels sur des chômeurs à un ami détective privé.

Le tribunal lui a accordé une libération conditionnelle à un don de 500\$ à la Société canadienne du cancer...

A la suite d'un reportage du journaliste Normand Lester à Radio-Canada en octobre dernier, faisant état d'un trafic semblable à l'aide sociale, le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a suspendu de ses fonctions un de ses employés pour la durée d'une enquête qui est en cours à la Sûreté du Québec.

La porte-parole du ministre André Bourbeau affirme qu'il s'agit d'un «cas isolé», que les systèmes d'information du ministère sont «à toute épreuve» à cet égard. Les employés signent un engagement de confidentialité, dit-elle.

Ce n'était pas la première fois que ce ministère était mis en cause pour bris de confidentialité. En 1988, le ministre Pierre Paradis avait dû déclencher une enquête policière sur un trafic de renseignements. Deux fonctionnaires avaient été poursuivis en justice.

Le président de la Commission d'accès à l'information, M. Paul-André Comeau, est conscient de l'existence de ce marché noir. «On peut promettre la confidentialité, dit-il en entrevue. Mais on ne pourra jamais promettre qu'il n'y aura jamais de fraude. Parce que c'est une composante de la nature humaine.»

Si la technologie «amplifie le risque», M. Comeau rappelle que «les dossiers de papier circulaient, traînaient et se vendaient». Il note toutefois qu'avec le développement des technologies de l'information, les États se sont dotés de lois pour protéger la vie privée.

Le gouvernement du Québec, dit-il, «a décidé de se moriger lui-même», en 1982, en se dotant d'une loi à cette fin, qui n'existait pas avant l'informatique.

Le problème, ajoute M. Comeau, c'est que les organismes opèrent sans filet. Il donne l'exemple de la CSST où on a découvert que les 2000 employés ont accès au fichier d'un bénéficiaire. Les consultations ne sont pas enregistrées. De sorte qu'il est impossible de repérer la source d'une fuite. L'organisme doit, d'ici 1996, modifier son système pour pallier cette lacune.

Dans ses deux derniers rapports annuels, le vérificateur général du Québec, M. Guy Breton, identifie de nombreuses lacunes à la sécurité des systèmes informatiques.

«Il n'y a pas de préoccupation quotidienne pour la sécurité, dit-il en entrevue. Tout le monde n'est pas convaincu de la nécessité de protéger l'information. Il s'est établi une confiance que ça va bien, que ces machines s'autocontrôlent et qu'on ne devrait pas s'enervier avec ça»

De manière générale, M. Breton observe que les gens ne sont pas assez prudents avec les mots de passe et les codes qui leur donnent accès aux systèmes. «Les gens se les prêtent», dit-il, ou alors ils conservent le même durant des années. «Tout le monde sait que le mot de passe du collègue, c'est le nom de sa femme.»

M. Breton note que l'information, c'est le pouvoir. C'est pour cela que le gouvernement est puissant, dit-il. «Il l'a toute». Mais «quand il la laisse fuir, il y a des gens qui en profitent et qui se gagnent du pouvoir avec. La règle, ajoute-t-il, devrait être qu'on soit tous égaux devant ce que le gouvernement possède.»

L'ÉTAT SAIT TOUT

Don du Canada à la Russie



LES AILES DE LA VIE Un cargo Boeing 707 des Forces armées canadiennes a livré hier à Kirov, en Russie, une cargaison de fournitures médicales et chirurgicales attendues désespérément par les hôpitaux soviétiques pour enfants. Cinq centres hospitaliers du pays bénéficieront ainsi du matériel donné par le gouvernement canadien et distribué par la Croix-Rouge. À droite, l'infirmière Sofia Balabanova pose devant le précieux arrivage qui permettra de sauver des vies à l'Hôpital des maladies infectieuses de Kirov.

PHOTO AP



DISSIDENTS Une certaine impatience

SUITE DE LA PAGE 1

tions.

D'autre part, condamnés par leurs électeurs parce qu'ils ne prennent pas de positions aussi fermes que ces deux députés, d'autres conservateurs reluquent le camp des dissidents.

A cet égard, même le lieutenant québécois de Brian Mulroney, Benoît Bouchard, n'a pas échappé dans son comté au vent de réprobation qu'a soulevé son appui au bill C-105.

A cela s'ajoute une certaine impatience dans les rangs des députés du reste du Canada. «C'est un bill du gouvernement, non!» s'exclame ainsi l'un d'entre eux pour qui il est évident que le parti devrait sévir contre les dissidents.

Depuis 1984, Brian Mulroney a déjà montré la porte à des députés à deux reprises. Il ne s'agissait jamais de députés du Québec.

Lors de l'adoption d'une nouvelle loi sur les langues officielles en 1988, Brian Mulroney avait menacé de sanctions ceux de ses députés qui voteraient contre le gouvernement.

Par la suite, l'un des dissidents, lesquels étaient tous de l'extérieur du Québec, avait perdu son poste de secrétaire parlementaire.

Plus tard, lors de l'adoption de la TPS, le premier ministre avait également menacé des dissidents d'expul-

sion. À l'issue de ces débats, deux députés élus comme conservateurs en 1988, Pat Nowlan, de la Nouvelle-Écosse, et Alex Kindy, de l'Alberta, siègent actuellement aux Communes comme indépendants. Cette fois-ci, le gouvernement se donne apparemment encore une semaine pour aplanir certaines de ses difficultés sur le front de l'assurance-chômage.

Mais, sur le fond, à savoir la réduction des prestations et leur élimination complète pour les travailleurs qui quittent volontairement un emploi, le bill C-105 n'est pas encore promis à des modifications.

À la place, le ministre Bernard Valcourt promet d'en assouplir le cadre.

Le projet de directives qui circule depuis un mois dans les bureaux régionaux de l'assurance-chômage et qui aurait pour effet de serrer la vis aux chômeurs n'a rien, jure-t-il, ni d'officiel ni de définitif.

Ensuite, il y aura bel et bien de nouveaux agents d'assurance-chômage, a assuré le caucus conservateur hier. Il a été question de 300 nouveaux enquêteurs.

Mais le ministre a nié catégoriquement en public que le bill C-105 résulte en soi en un accroissement des effectifs de l'assurance-chômage destinés à faire davantage la chasse aux abus.

M. Valcourt n'exclut cependant pas de se rendre à la suggestion de certains de ses collègues députés et de mettre en place une ligne téléphonique gratuite pour encourager des délateurs à dénoncer des abus.

JOB Des arbitres trop généreux ?

SUITE DE LA PAGE 1

aujourd'hui», précise Pierre Bastien, chef des opérations à Montréal de la Commission de l'emploi et de l'immigration.

Ainsi, les conseils arbitraux, première instance d'appel des décisions des fonctionnaires, donnent pleinement raison aux citoyens contre l'assurance-chômage dans 34% des cas, alors que la moyenne hors Québec est de 14%. C'est en Saskatchewan que le taux de réussite des contestations est le plus bas, soit moins de 8%, tandis que l'Ontario se situe dans la moyenne hors Québec.

Ces statistiques ne tiennent pas compte des nombreux cas où un conseil arbitral, formé d'un président en principe neutre (une nomination politique), d'un représentant patronal et d'un représentant choisi par les syndicats, tranche la poire en deux, en diminuant le nombre de semaines de privation des prestations, par exemple, ou encore en réduisant l'amende imposée par un fonctionnaire en raison d'une fausse déclaration. «La diminution des pénalités est très fréquente», souligne William Merchant, du Mouvement Action-Chômage de Montréal, un organisme financé par Centraide qui défend les petits salariés trop «riches» pour avoir droit à l'Aide juridique.

Ce qui a changé depuis la réalisation de l'étude de la Commission de l'emploi et de l'immigration qui scrutait les données de 1989-1990, c'est l'adoption du bill C-21 serrant une première la vis aux chômeurs qui quittaient volontairement leur emploi et faisait passer l'exclusion d'un maximum de 6 semaines à une période de 7 à 12 semaines. Depuis, le nombre d'appels pour justifier un départ volontaire et avoir les prestations perdues a grimpé de façon notable.

À l'Action Chômage, le nombre de cas liés à des départs volontaires a plus que doublé. Les trois quarts des 400 appels que défend chaque année l'organisme devant les conseils arbitraux portent sur des départs volontaires, alors que cette proportion n'était que du tiers avant le resserrement de la loi. «Typiquement, un employeur change unilatéralement les conditions de travail, une baisse de salaire de 2\$ sur 10\$ l'heure, par exemple, et l'employé décide de partir», explique M. de Merchant.

Du côté d'emploi et immigration, M. Bastien confirme que le nombre d'appels au Québec a augmenté de 50% depuis le C-21, passant de 5200 en 1990 à 7500 en 1992. Si le nombre d'appellants a augmenté depuis, moins de gens, par contre, quittent volontairement leur emploi. Selon Statistique Canada, 278 670 personnes l'ont fait en 1990. Deux ans plus tard, ils étaient moins de 200 000.

Il faut avoir le temps pour en appeler d'une décision d'un fonctionnaire de l'assurance-chômage. Malgré les prétentions du ministre Valcourt qui parle d'un délai de 30 jours, un chômeur devra patienter en réalité plus de cinq mois avant de toucher un chèque en cas de départ

BOSNIE Prêts à employer la force

SUITE DE LA PAGE 1

ternationale.

«Notre conscience se révolte à l'idée d'accepter passivement une telle brutalité», a lancé hier le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher. Le chef de la diplomatie américaine a annoncé du même souffle que «le président Clinton estime qu'il est temps pour les États-Unis de s'engager activement et directement dans les démarches multilatérales qui ont pour but un règlement juste et réalisable à ce dangereux conflit».

«Nous sommes prêts à employer notre puissance militaire pour faire respecter un tel accord si nécessaire. J'espère que nous n'aurons pas à en arriver là», a ajouté M. Christopher. Ce dernier a aussi annoncé que les États-Unis nommaient le diplomate Reginald Bartholomew, actuellement ambassadeur des États-Unis à l'OTAN, pour épauler Cyrus Vance et David Owen, coprésidents de la Conférence de paix sur l'ex-Yugoslavie.

Plan en six points

Le plan en six points des États-Unis pour la Bosnie-Herzégovine est le suivant:

- participation américaine aux négociations Vance-Owen;
- participation américaine à la mise en oeuvre d'un accord, s'il est accepté par l'ensemble des parties;
- participation américaine à une opération militaire avec les Nations unies et l'OTAN si elle s'avérait nécessaire;
- renforcement des sanctions économiques contre la Serbie;

■ respect de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie;

■ création d'un tribunal de l'ONU chargé de statuer sur les crimes de guerre commis en Bosnie.

Ne manquant pas de relever l'incurie européenne devant la tragédie des Balkans, Warren Christopher a critiqué les «occasions manquées» des pays occidentaux au cours des deux dernières années, «pendant lesquelles les États de l'ancienne Yougoslavie se sont enfoncés dans les ténèbres de la terreur et du bain de sang».

Alors qu'il y a quelques mois encore les États-Unis ne cessaient de répéter que la situation en ex-Yugoslavie était «très complexe» et qu'il fallait y penser par deux fois avant de s'engager dans une intervention, M. Christopher a noté dans une autocrétion remarquée: «Un signal assez puissant et envoyé suffisamment tôt aurait pu empêcher beaucoup d'agressions, de bain de sang.» Il a souligné les myriades «d'occasions manquées» par la diplomatie internationale dans cette pénible affaire.

Les États-Unis ont annoncé qu'ils consulteront rapidement leurs alliés pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie, dont la mise en place a été autorisée par les Nations unies mais qui n'est pas encore matérialisée.

Prié de dire si Washington avait envisagé d'aider directement les Bosniaques avec des armes ou un appui aérien, Warren Christopher a dit que ces deux solutions avaient été écartées en raison des objections soulevées par la France, la Grande-Bretagne et le Canada, pays qui ont actuellement des Casques bleus sur le terrain. Cyrus Vance et David Owen se sont réjouis des propositions américaines.

Il y a deux poids, deux mesures, accuse Lucien Bouchard

D'APRES PRESSE CANADIENNE

Le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard dénonce le double standard qui existe entre les blâmes qui ont été portés contre Jean Chrétien et contre Jacques Parizeau pour leurs déclarations traitant des communautés culturelles.

M. Bouchard assistait hier soir à la première assemblée d'investiture du Bloc québécois dans la circonscription d'Ahuntsic, à Montréal où Michel Daviault a été désigné comme candidat.

Interrogé par les journalistes, à cette occasion, M. Bouchard s'est élevé contre cette politique du deux poids deux mesures dans le traitement des deux événements survenus récemment.

Le chef libéral fédéral Jean Chrétien a eu à défendre son chef de cabinet Jean Pelletier, ancien maire de Québec, qui a découragé un aspirant candidat de race noire à se présenter à l'investiture libérale, sous prétexte que les gens de Québec n'étaient pas prêts à élire un candidat noir.

Jacques Parizeau, quant à lui, a été blâmé par tout un regroupement d'organismes représentant des communautés culturelles, parce qu'il avait affirmé que statistiquement, les Québécois de souche pourraient faire la souveraineté du Québec sans obtenir l'appui des allo-

phones et anglophones. Ces groupes ont soutenu que M. Parizeau établissait différentes catégories de citoyens et semait la division plutôt que le rapprochement. Une rencontre d'envergure a même dû être organisée entre des représentants du Parti québécois et des communautés culturelles pour apaiser les esprits. Pour le chef du Bloc québécois, «il y a deux standards, c'est évident qu'il y a deux standards» entre ces deux traitements.

M. Bouchard poursuit: «On aime bien projeter sur les gens du Parti québécois et du Bloc québécois l'image de l'intolérance. Quand on pense qu'il y a encore, en politique, des gens comme Jean Chrétien, qui était membre d'un cabinet qui a adopté la Loi des mesures de guerre, qui a mis 400 personnes en prison, et que ces gens-là s'en tirent indemnes... alors que nous, on n'a jamais rien fait, rien dit de cette nature. Et on passe son temps à nous chercher noise.»

Selon M. Bouchard, le chef Jean Chrétien a perdu une belle occasion «d'affirmer clairement quelles sont ses attitudes et ses politiques vis-à-vis la place de ceux qui sont d'origine ethnique différente de ceux qui sont des Québécois de souche, quand ils veulent entrer en politique».

M. Bouchard estime qu'il n'appartient pas à un chef de parti de décider, à prime abord, qui doit se présenter comme candidat, mais aux militants de ce parti.

LE DEVOIR est publié par Le Devoir Inc., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 2050, rue de Bleury, Montréal, H3A 3M9. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division des imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue St-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc. située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333. Le Devoir (USPS - 003708) is published daily by Le Devoir Inc., 2050 De Bleury, 6e étage, Montréal, Québec H3A 3M9. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.Q. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.